

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°9

SEPTEMBRE 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.05 Les instituts du CNRS

02.05.01 Les instituts

02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

- Décision portant nomination de Mme Claire Ferras-Fleutry aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 31/08/2017 - - DEC172185DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (Maintenance des solutions de téléphonies fixes) - 04/10/2017 - - DEC172735DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 01/09/2017 - - DEC172325DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie - 13/09/2017 - - DEC172551DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange - 01/09/2017 - - DEC172323DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - 01/09/2017 - - DEC172324DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/17/10/LP3 - 18/08/2017 - - DEC172494DR10

- Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/17/10/LP5 - 18/08/2017 - - DEC172495DR10

- Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INEE/17/10/LP1 - 18/08/2017 - - DEC172496DR10

- Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens - 15/09/2017 - - DEC172647DR10

- Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence IN2P3/17/10/LP2 - 18/08/2017 - - DEC172498DR10

- Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens - 15/09/2017 - - DEC172646DR10

- Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/17/10/LP3 - 18/08/2017 - - DEC172497DR10

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Franck LECLERCQ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) - 26/07/2017 - - DEC172341DR01

- Décision n° DEC172518DCIF du 28/08/2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric CURAUT, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS -

28/08/2017 - - DEC172518DCIF

- Décision n° DEC172520DCIF du 28/08/2017 portant nomination de Monsieur Laurent PASSELERGUE, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

- 28/08/2017 - - DEC172520DCIF

- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission -

27/09/2017 - - DEC172708MPR

- Décision portant nomination de M. Eric PARMENTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) -

27/04/2017 - - DEC172604DR01

- Décision portant nomination de M. Romuald DANIEL aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) -

27/04/2017 - - DEC172602DR01

- Décision portant nomination de M. Frederick PESQUEIRA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) -

27/04/2017 - - DEC172605DR01

- Décision portant nomination de Mme Annie GILLE-GORGUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) -

26/07/2014 - - DEC172597DR01

- Décision portant nomination de Mme Corinne PALESCANDOLO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) - 28/06/2017 - - DEC172599DR01

- Décision portant nomination de M. Vincent ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) -

27/04/2017 - - DEC172606DR01

- Décision portant nomination de M. Christophe BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) -

27/04/2017 - - DEC172601DR01

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Lise-Marie Chamoreau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - 05/05/2017 - - DEC171496DR02

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Sachs, directeur adjoint par intérim de l'UMR7221 intitulée "Evolution des Régulations Endocriniennes" - 17/07/2017 - - DEC172176INSB

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre MARCHESSEAU, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 29/11/2016 - - DEC162663DR04

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Stéphane Plaszczyński aux fonctions de chargé de mission - 12/09/2017 - - DEC170503IN2P3

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

- Nomination de Mme Delphine Grancher aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR8591-LGP - 14/09/2017 - - DEC172258INEE

- Décision portant nomination de M Frédéric Isel, directeur par intérim et de Mme Florence Villoing, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche Modèles, Dynamiques, Corpus-ModyCo -

15/09/2017 - - DEC172172INSHS

- Nomination de Monsieur François Bétard en tant que chargé de mission - 02/10/2017 - -
DEC172553INEE

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE aux fonctions d'assistante de
prévention au sein de l'unité mixte UMR5062 intitulée "Institut d'Asie Orientale" - 01/06/2017 - -
DEC171800DR07

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Fauroux et de M. Christophe Vial aux fonctions
de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR6602 intitulée "Institut Pascal (IP)" -
08/08/2017 - - DEC172262INSIS

- Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein
de l'unité mixte UMR6587 intitulée "Centre d'études et de recherches sur le développement
international" - 19/07/2017 - - DEC170918DR07

- Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein
de l'unité mixte UMR6524 intitulée "Laboratoire Magmas et Volcans" - 21/07/2017 - -
DEC172285DR07

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER aux fonctions de personne
compétente en radioprotection de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux
de Poitiers » - IC2MP - 23/08/2017 - - DEC172399DR08

- Décision de nomination de l'équipe de direction par intérim de l'unité mixte de recherche
n°UMR7327 intitulée « Institut des sciences de la Terre d'Orléans » (ISTO) - 23/08/2017 - -
DEC172102INSU

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Thomas GRUTTER aux fonctions de directeur adjoint de
l'unité mixte de recherche UMR7199 intitulée "Laboratoire de Conception et Application de Molécules
Bioactives" - 12/07/2017 - - DEC171338INC

- Décision portant nomination de M. Bruno Senger aux fonctions de personne compétente en
radioprotection de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie
(GMGM) - 13/07/2017 - - DEC171692DR10

- Décision portant nomination de Mme Stéphanie Riche aux fonctions d'assistante de prévention au
sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) - 20/07/2017 -
- DEC161203DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Arnaud Claudel aux fonctions d'assistant de prévention au sein
de l'UMR2940 intitulée institut Néel - 01/08/2017 - - DEC172370DR11

- Décision portant nomination de Mme Patricia Argentino aux fonctions d'assistante de prévention
partagée au sein de l'UMR3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UMR5638 intitulée MATHDOC -
18/08/2017 - - DEC172369DR11

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Laura Barus assistante de prévention (AP) au sein
de l'UMR3390 intitulée EUROFIDAI - 16/08/2017 - - DEC172364DR11

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

- Nomination de Madame Delphine Destoumieux-Garzón en tant que chargée de mission -
02/10/2017 - - DEC172289INEE

- Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR5243 intitulée « Géosciences Montpellier ». - 23/08/2017 - - DEC172243INSU

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Roger PONS, aux fonctions de chargé de mission - 07/06/2017 - - DEC171542INSU

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Marc TONDUSSON, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - 13/09/2017 - - DEC172568DR15

- Décision portant cessation de fonctions de M. Roger DE BREZE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) - 11/07/2017 - - DEC172252DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Armin Liebens et nomination par intérim de M. Stéphane aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" - 20/09/2017 - - DEC172513INC

- Décision portant nomination de M. Michaël Fortier aux fonctions de chargé de mission - 27/09/2017 - - DEC172714MPR

- Décision portant nomination de M. Beomjoon KIM aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) - 02/10/2017 - - DEC172233INSIS

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

- Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur Gilles Pinay - 18/07/2017 - - DEC172278INEE

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Cécile LEGALLAIS, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie - 02/10/2017 - - DEC172600INSIS

07.01.18. DR19

07.01.18.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Normandie - 13/09/2017 - - DEC172550DAJ

- Décision portant nomination de Mme Luce DAUPHINOT aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Normandie. - 15/09/2017 - - DEC172642DR19

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

- Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7329 intitulée « GEOAZUR ». - 23/08/2017 - - DEC172239INSU

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination Mme Paola Paradisi membre suppléante de la commission administrative paritaire du corps des technicien de la recherche à compter du 1er octobre 2017 en remplacement de M. Olivier Grenet - 27/09/2017 - - DEC172686DRH

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jamal Atif aux fonctions de chargé de mission auprès de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 30/08/2017 - - DEC172530DAJ

- Décision portant nomination de M. Charles Simon aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique (INP) - 04/10/2017 - - DEC172724DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2017 - - DEC172588DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de l'unité FR3311 intitulée Farman, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171005DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, Directrice de l'unité ERL3649 intitulée Neuroplasticité et Thérapies des Addictions, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171030DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOUIS, Directeur de l'unité ERL7240 intitulée Biomécanique cellulaire et respiratoire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171032DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, Directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M- msp), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171039DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric DEPRez, directeur de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171040DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian DE VUYST, Directeur de l'unité FR3311 intitulée Institut Farman, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171041DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'HORTY, Directeur de l'unité FR3435 intitulée Travail, Emploi et Politiques Publiques (TEPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171042DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric CHARBONNIER, Directeur de l'unité FR3567 intitulée Centre Interdisciplinaire Chimie Biologie - Paris (CICB-Paris), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171044DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI, Directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171046DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc LECOUEY, Directeur de l'unité GDR2008 intitulée Phosphore, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171053DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, Directeur de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171067DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid BEN AMEUR, Directeur de l'unité UMR5157 intitulée Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171072DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, Directeur de l'unité UMR7048 intitulée CEVIPOF - Centre de Recherches Politiques de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171075DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, Directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement (OSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171076DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, Directeur de l'unité UMR7107 intitulée Langues et civilisations à tradition orale (LACITO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171083DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Carlo SIRTORI, Directeur de l'unité UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171088DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel LATROCHE, Directeur de l'unité UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171091DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, Directeur de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171095DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jonathan WEITZMAN, Directeur de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171096DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, Directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171106DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal LARZABAL, Directeur de l'unité UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171109DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, Directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171129DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Malcolm BUCKLE, Directeur de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171130DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, Directrice de l'unité UMR8250 intitulée Neurophotonique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171164DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck LECOCCQ, Directeur de l'unité UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171186DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, Directeur de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'études sur les monothéismes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171188DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARTIN, Directeur de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171197DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry HEIDMANN, Directeur de l'unité UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaire des rétrovirus endogènes et infectieux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171207DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Gérard ASSAYAG, Directeur de l'unité UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171208DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias BEEKMANN, Directeur de l'unité UMS3563 intitulée Enveloppes fluides: de la ville à l'exobiologie (EFLUVE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171213DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre LE BER, Directeur de l'unité UMS3628 intitulée France Génomique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171216DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, Directeur de l'unité UMS828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171221DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAMIREZ, Directeur de l'unité UPR299 intitulée Centre d'études himalayennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171222DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT, Directrice de l'unité USR3103 intitulée "L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)", par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171227DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, Directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171228DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche 1ère classe, affectée à l'UMR8155 intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/04/2017 - - DEC171458DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Françoise DUVAL, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 26/07/2017 - - DEC172343DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Carlos AGON, directeur de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2017 - - DEC172457DR01

07.02.02.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Delamotte, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de Physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/09/2017 - - DEC172582DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171798DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin - 17/07/2017 - - DEC171799DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171819DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 17/07/2017 - - DEC171820DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441 intitulée Maison de la simulation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171821DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3441 intitulée Maison de la simulation - 17/07/2017 - - DEC171822DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine BEAUCHARD-LEROY, directeur de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171823DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171826DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens - 17/07/2017 - - DEC171827DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET BEN-DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171828DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation - 17/07/2017 - - DEC171829DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171830DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8214 intitulée Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay - 17/07/2017 - - DEC171831DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171834DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet - 17/07/2017 - - DEC171835DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171865DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie - 17/07/2017 - - DEC171866DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171873DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud - 17/07/2017 - - DEC171874DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644 intitulé Centre de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171875DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique - 17/07/2017 - - DEC171876DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171951DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement - 17/07/2017 - - DEC171952DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081 intitulée Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171955DR04
- Décision portant délégation de signature à M. François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171957DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé - 17/07/2017 - - DEC171958DR04
- Décision portant délégation de signature à M. François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171959DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 17/07/2017 - - DEC171960DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171961DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées - 17/07/2017 - - DEC171962DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée, par la déléguée régionale

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171963DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-electronique générale avancée - 17/07/2017 - - DEC171964DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171967DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171968DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique - 17/07/2017 - - DEC171969DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Danielle DOWEK, directrice de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171971DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière - 17/07/2017 - - DEC171972DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575 intitulée Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires: théorie, modélisation, simulation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171975DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171976DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation - 17/07/2017 - - DEC171977DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172000DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 17/07/2017 - - DEC172001DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172002DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud - 17/07/2017 - - DEC172003DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692 intitulée Génomique environnementale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172004DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172005DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique - 17/07/2017 - - DEC172006DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172007DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 17/07/2017 - - DEC172008DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732 intitulée Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172011DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172012DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay - 17/07/2017 - - DEC172013DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172014DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172015DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique - 17/07/2017 - - DEC172016DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172019DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172021DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 17/07/2017 - - DEC172022DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172027DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay - 17/07/2017 - - DEC172028DR04
- Décision portant délégation de signature à M. François HACHE, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172029DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences - 17/07/2017 - - DEC172030DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172031DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8165 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences -

17/07/2017 - - DEC172032DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Joël MERKER, directeur de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172041DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques

Hadamard - 17/07/2017 - - DEC172042DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172043DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides -

17/07/2017 - - DEC172045DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079 intitulée Ecologie, systématique et évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 17/07/2017 - - DEC172046DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8079 intitulée Ecologie, systématique et évolution -

17/07/2017 - - DEC172047DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172049DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique -

17/07/2017 - - DEC172050DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172057DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et

électronique de Paris - 17/07/2017 - - DEC172058DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172061DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le

Moulon - 17/07/2017 - - DEC172062DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222 intitulée Laboratoire interactions, dynamiques et lasers, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172063DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9222 intitulée Laboratoire interactions, dynamiques et

lasers - 17/07/2017 - - DEC172064DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par la déléguée régionale en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172065DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la

biosynthèse protéique - 17/07/2017 - - DEC172066DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Claudine MEDIGUE, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172067DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique - 17/07/2017 - - DEC172068DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172071DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 17/07/2017 - - DEC172072DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172073DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas - 17/07/2017 - - DEC172074DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191 intitulée Évolution, génomes, comportement et écologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172075DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9191 intitulée Évolution, génomes, comportement et écologie - 17/07/2017 - - DEC172076DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick MORA, directeur de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche lasers et plasmas, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172085DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche lasers et plasmas - 17/07/2017 - - DEC172086DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thalès, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172087DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thalès - 17/07/2017 - - DEC172088DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172089DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 17/07/2017 - - DEC172090DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172091DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale - 17/07/2017 - - DEC172092DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341 intitulée Géométrie, arithmétique et probabilités, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172095DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172096DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences - 17/07/2017 - - DEC172097DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172098DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7608 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 17/07/2017 - - DEC172099DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172100DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques - 17/07/2017 - - DEC172101DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172104DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 17/07/2017 - - DEC172105DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172109DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique - 17/07/2017 - - DEC172110DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172111DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement - 17/07/2017 - - DEC172112DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172128DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 17/07/2017 - - DEC172129DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172130DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée - 17/07/2017 - - DEC172131DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172133DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière - 17/07/2017 - - DEC172134DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Virginie SIMONET, directeur de l'unité intitulée Fédération française de diffusion neutronique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172137DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique - 17/09/2017 - - DEC172138DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172139DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN - 17/07/2017 - - DEC172140DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675 intitulée Rencontres de spectroscopie théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172141DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172144DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques - 17/07/2017 - - DEC172145DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216 intitulée Laboratoire Alexander Grothendieck, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172146DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172147DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés - 17/07/2017 - - DEC172148DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624 intitulée Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172149DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172150DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay - 17/07/2017 - - DEC172151DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753 intitulée Chromodynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172153DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172155DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises - 17/07/2017 - - DEC172156DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François YVON, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172157DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur - 17/07/2017 - - DEC172158DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172545DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon - 01/09/2017 - - DEC172546DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172693DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement - 01/09/2017 - - DEC172694DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur de l'unité de la MOY1688 intitulée Direction Déléguée aux Achats et à l'Innovation (DDAI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 02/08/2017 - - DEC172374DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Delphine Grancher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) - 18/09/2017 - - DEC172688DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Lavigne, Directeur de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2017 - - DEC172687DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Cecilia Mendes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN) - 15/09/2017 - - DEC172645DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Bertho, Directeur de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2017 - - DEC172644DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Migevant, responsable du Service Central des Concours, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2017 - - DEC172562DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172581DR06

- Décision portant délégation de signature à M Christian FRANCE-LANORD, Mme Isabelle GEOFFROY et M.Etienne DELOULE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) . - 01/09/2017 - - DEC172540DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant modification de la décision n° DEC161278DR07 du 1 Juin 2016 portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172726DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick BAILLOT directeur par intérim de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172718DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien GODEFERD, directeur de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2017 - - DEC172563DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Claude GAUTIER, directeur de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2017 - - DEC172561DR07

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Batigne-Vallet, directrice de l'unité UMR5138 intitulée Archéorient et Archéométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172373DR07

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2017 - - DEC172613DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Cristinel Diaconu directeur par intérim de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/07/2017 - - DEC172350DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Rachid EL-AZOUZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques - 01/08/2017 - - DEC172401DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2017 - - DEC172400DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Rémy POTHEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille - 27/07/2017 - - DEC172351DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMS3725 Délégation de signature PRM de Mme Delphine MURIAUX - 15/09/2017 - - DEC172616DR13

- FR3724 - Délégation de signature de M. Vincent LAUDET - 21/09/2017 - - DEC172696DR13

- UMS3725 - Délégation de signature de Mme Delphine MURIAUX - 14/09/2017 - - DEC172615DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération (LBCMCP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/07/2017 - - DEC172312DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Miroux et à M. Cyril Guillot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°UMR5608 intitulée Travaux de recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES) - 31/08/2017 - - DEC172307DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Tournier-Gachet et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération (LBCMCP), - 31/08/2017 - - DEC172313DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche n°USR3414 intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société (MSHS-T), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/07/2017 - - DEC172299DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2017 - - DEC172275DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) - 13/07/2017 - - DEC172316DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Hervouet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives - 11/09/2017 - - DEC172586DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Xabier Itçaina, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/09/2017 - - DEC172585DR15

07.02.15. DR16

07.02.15.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité UMR9192 intitulée « Processus infectieux en milieu insulaire tropical », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2015 - - DEC171943DR16

07.02.15.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Annaïg LE GUEN, directrice de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2016 - - DEC172048DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Thorsten SCHUMM, directeur de l'unité UMI2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/05/2016 - - DEC171937DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2016 - - DEC171934DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Stefanos GEROULANOS, directeur de l'unité UMI3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS - New-York) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

07/08/2016 - - DEC172051DR16

07.02.15.09. 2017

- Délégation de signature consentie à Madame Anne Peyroche par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2017 - - DEC172678DR16
- Délégation de signature consentie à Madame Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2017 - - DEC172471DR16
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/08/2017 - - DEC172640DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Denis HERMANN, directeur par intérim de l'unité USR3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC171926DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Eric CONTE, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC171924DR16
- Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2017 - - DEC172228DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Claudio LANDIM, directeur de l'unité UMI2924 intitulée « IMPA », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC171929DR16
- Délégation de signature consentie à Madame Laurence EL KHOURI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/08/2017 - - DEC172612DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/08/2017 - - DEC172387DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172390DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172415DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Jaouen, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172425DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172427DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172428DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172440DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172441DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon directeur de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172442DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172447DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 07/08/2017 - - DEC172448DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes - 11/09/2017 - - DEC172455DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique - 18/08/2017 - - DEC172456DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Jaouen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire - 20/09/2017 - - DEC172459DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville - 20/09/2017 - - DEC172460DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne - 04/09/2017 - - DEC172461DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - 05/09/2017 - - DEC172463DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/08/2017 - - DEC172467DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/08/2017 - - DEC172477DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes - 21/08/2017 - - DEC172479DR17

07.02.18. DR19

07.02.18.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique MOUAZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière.

- 20/09/2017 - - DEC172690DR19

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/09/2017 - - DEC172689DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie MENARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 18/09/2017 - - DEC172650DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Richard Faure pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) - 01/09/2017 - - DEC172522DR20

- Décision donnant délégation de signature à Mme Fanny MEUNIER, directrice par intérim de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/08/2017 - - DEC172521DR20

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - 31/08/2017 - - DEC172186DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 01/09/2017 - - DEC172322DAJ

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.09. 2017

- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 01/09/2017 - - DEC172691DR10

07.04.12. DR13

07.04.12.09. 2017

- UMS3725 CEMIPAI - Plateforme L3 - 06/09/2017 - - DEC172560DR13

07.06. Autres décisions

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant modification de la décision collective DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service - 17/07/2017 - - DEC171527INSB

07.06.10. DR11

07.06.10.09. 2017

- Décision portant ajout de la commission interdisciplinaire 52 en qualité de section de rattachement de la FR2001-FREE Alpes - 03/10/2017 - - DEC172537INEE

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Normandie.

- 01/09/2017 - - DEC172717DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés. - 20/06/2017 - - DEC171915DR19

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

- Décision relative aux promotions au grade de directeur de recherche de 1ère classe (DR1 - 2016) - 07/02/2017 - - DEC170312DRH

- Décision relative aux promotions au grade de directeur de recherche exceptionnelle (DRCE - 2016) - 07/02/2017 - - DEC170313DRH

- Décision modificative d'une chaire 2012 - 10/07/2017 - - DEC172183DRH

- Décision relative aux promotions au grade de chargé de recherche 1ère classe (CR1 - 2016) -
07/02/2017 - - DEC170310DRH

DEC172185DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire Ferras-Fleutry aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171917DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Mme Claire Ferras-Fleutry, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe administrative de l'INSB à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Mme Marie-Hélène Papillon appelée à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 AOUT 2017**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172735DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (Maintenance des solutions de téléphonies fixes)

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, aux fins de signer l'ensemble des actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre et ses marchés subséquents ayant pour objet des prestations de service pour la maintenance des solutions de téléphonies fixes des délégations régionales Paris-Villejuif (DR01), Paris B (DR02), Ile-de-France Sud (DR04), Ile-de-France Ouest et Nord (DR05) et Paris Michel-Ange (DR16).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2017

Alain Fuchs



DEC172325DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC141180DAJ portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC160947DAJ du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche

conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'INSU.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers ;

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 -Délégation est donnée à M. Benoît Debosque, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, adjointe au Délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, et ceux visés à l'article 2, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional et de Mme Brigitte Papin, adjointe au Délégué, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 5 - A compter de la date de la présente décision, la décision DEC160948DAJ portant délégation de signature à M. Benoît Debosque est abrogée.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **-1 SEP. 2017**



Alain Fuchs

DEC172551DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC172550DAJ portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 3, 4 et 5 de la décision DEC140820DAJ susvisée, les termes « *Mme Aurélie Ménard, adjointe par intérim* » sont remplacés par les termes « *Mme Aurélie Ménard, adjointe* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2017

Alain Fuchs



DEC172323DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR16 du 10 mars 2017 nommant Mme Marie-Claire Bertelle aux fonctions de responsable des ressources humaines ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les accords et conventions de partenariats nationaux, européens et internationaux conclus avec des partenaires académiques publics ou privés pour l'exercice des missions nationales de l'INSU, ainsi que les actes d'application y afférents ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange qui suivent :

2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
 - o le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - o le financement des chèques de vacances,
 - o le financement d'activités diverses,
 - o le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la

personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;

- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
 - o les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,
 - o toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
 - o les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
- les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;

- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
 - o le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
 - o le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS ;
- l'exécution des contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers.

Art. 3 - Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats Direction générale de l'Armement (DGA) et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement,

- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...) ;
- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;

- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;
- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- la gestion des débits des comptables.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - A compter de la date de la présente décision, la décision DEC170969DAJ modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski-Maury est abrogée.

Art. 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 1 SEP. 2017



Alain Fuchs

DEC172324DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060074DR14 du 20 septembre 2006 portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC105152DR14 du 23 novembre 2010 portant nomination de Mme Ingrid Bonet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC142558DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu l'instruction NS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de l'aviation civile affectés aux moyens nationaux de l'INSU.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans.
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, à M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, et à M. Jean-Paul Swerts, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. - A compter de la date de la présente décision, la décision DEC142563DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud est abrogée.

Art. 5 - La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **-1 SEP. 2017**


Alain Fuchs



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC172494DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/17/10/LP3

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut Charles Sadron (ICS – UPR22), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Madame Laurence OSWALD - Représentante du laboratoire,
- Monsieur Nicolas HUMBERT - Membre expert,
- Monsieur Patrice LECOMPTE - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par déléation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par déléation,
l'Adjoint au Délégué régional,

Christine BRUNEL



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC172495DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSB/17/10/LP5

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès du laboratoire de Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC – UMR7242), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Madame Valérie SCHREIBER - Représentante du laboratoire,
- Madame Olivia WENDLING - Membre experte,
- Monsieur Yann LE GALL - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par délévation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace

Christophe GRUNEL
Fonctionnaire Délégué régional

Christophe GRUNEL



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC172496DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INEE/17/10/LP1

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur François CRISCUOLO - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Benjamin REY - Membre expert,
- Monsieur Yann LE GALL - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par déléation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional au CNRS AL -
et par déléation
l'Adjointe au Délégué régional

Christine BRUNEL



Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC172647DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Monsieur Jean-François MENETRET en date du 24/11/2016, établi pour la période du 01/12/2016 au 30/11/2017,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Jean-François MENETRET, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 – Madame Marie-Christine POTERZMAN, représentante du laboratoire
- 3 - Monsieur Mathieu ERHARDT, membre expert

Fait à ► Strasbourg, le 15 septembre 2017

Signature

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DECI72498DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence IN2P3/17/10/LP2

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Jean SCHIHIN - Représentant du laboratoire,
- Madame Christine SCHMITT - Membre experte,
- Monsieur Sébastien STAERCK - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par délégalion, le délégué régional,

Christine BÉGNÉL, délégué régional du CNRS Alsace
et par délégalion,
Christine BÉGNÉL, délégué régional

Christine BÉGNÉL



Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC172646DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Michèle THOMAS en date du 24/11/2016, établi pour la période du 01/12/2016 au 30/11/2017,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Michèle THOMAS, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Gilles ULRICH, représentant du laboratoire
- 3 - Madame Marie-Elisabeth WERNERT, membre experte

Fait à ► Strasbourg, le 15 septembre 2017

Signature

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DECI72497DR10

**Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSB/17/10/LP3**

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès du Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA – UMR7364), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Christian KELCHE - Représentant du laboratoire,
- Madame Dominique CIOCCA - Membre experte,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017.

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation
Christine BRUNEL



DEC172341DR01

Décision portant nomination de M. Franck LECLERCQ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. David CHAVALARIAS directeur de l'unité de recherche UPS3611 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28 février 2017 ;

Considérant que **M. Franck LECLERCQ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 2 au 4 mai, puis du 26 au 28 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck LECLERCQ, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPS3611 à compter du 29 juin 2017.

M. Franck LECLERCQ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Franck LECLERCQ** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 juillet 2017

Le directeur de l'unité
David CHAVALARIAS



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

DEC172518DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric CURAUT, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC151652DCIF du 10 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Frédéric CURAUT, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Frédéric CURAUT, Inspecteur des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » à compter du 1^{er} septembre 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2017

Alain FUCHS



DEC172520DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Laurent PASSELERGUE, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC172518DCIF du 28 août 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric CURAUT, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

VU, la lettre 4 août 2017, réf. RH-1B/2017/08/1263, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Laurent PASSELERGUE, inspecteur des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Laurent PASSELERGUE, inspecteur des finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris-Villejuif » à compter du 1^{er} septembre 2017 en remplacement de Monsieur Frédéric CURAUT.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2017

Alain FUCHS



DEC172708MPR

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC150664DAJ du 18 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur Christophe Coudroy, Directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études 2^e classe CNRS, responsable administratif et financier du Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA, unité CNRS – Université Paris 13 et Université Paris 8, UMR 7539), est nommé chargé de mission du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 auprès du directeur général délégué aux ressources (DGDR), pour la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR).

Mission

M. Jean-Philippe Domergue apportera son expertise au projet de portail web unique « Etamine missions » piloté par la MPR au niveau de l'établissement. L'outil a pour objectif de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions » pour tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, avec dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie des données dans le système d'information finances de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Philippe Domergue demeure affecté au LAGA, Institut Galilée, Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse.

Article 2

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, M. Jean-Philippe Domergue percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/09/2017

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général délégué aux ressources
Christophe Coudroy

DEC172604DR01

Décision portant nomination de M. Eric PARMENTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162691INSU portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017;

Considérant que **M. Eric PARMENTIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 au 30 janvier 2009, du 10 au 13 mars 2009 et les 21 et 22 avril 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Eric PARMENTIER**, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Eric PARMENTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Eric PARMENTIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 avril 2017

Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique de Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Le directeur de l'UMS3454
Marc CHAUSSIDON

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Pour la Présidente et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

Pascale SAINT-CYR

DEC172602DR01

Décision portant nomination de M. Romuald DANIEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162690INSU portant renouvellement de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017;

Considérant que **M. Romuald DANIEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Romuald DANIEL**, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Romuald DANIEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Romuald DANIEL** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 avril 2017



Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique du Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Le directeur de l'UMR7154
Marc CHAUSSIDON

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Pour la Présidente et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

Pascale SAINT-CYR

DEC172605DR01

Décision portant nomination de M. Frederick PESQUEIRA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162691INSU portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017;

Considérant que **M. Frederick PESQUEIRA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris B du CNRS du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. M. Frederick PESQUEIRA**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Frederick PESQUEIRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frederick PESQUEIRA** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 avril 2017

Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique du Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Le directeur de l'UMS3454
Marc CHAUSSIDON

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot

Pour la Présidente et par délégation
la Direction Générale des Services
de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

Pascale SAINT-CYR

DEC172597DR01

Décision portant nomination de Mme Annie GILLE-GORGUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133025DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) et nommant M. Laurent LESNARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2016 ;

Considérant que **Mme Annie GILLE-GORGUET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 2 au 4 mai, puis du 26 au 28 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Annie GILLE-GORGUET**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP), à compter du 29 juin 2017.

Mme Annie GILLE-GORGUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Annie GILLE-GORGUET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 26 juillet 2017



Le directeur de l'unité
Laurent LESNARD

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric MION, directeur de Sciences Po



DEC172599DR01

Décision portant nomination de Mme Corinne PALESCANDOLO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) et nommant M. Cyril NICAUD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 avril 2017 ;

Considérant que **Mme Corinne PALESCANDOLO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Est Marne la Vallée du 04 février 2013 au 15 février 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Corinne PALESCANDOLO**, AI du CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM), à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mme Corinne PALESCANDOLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Corinne PALESCANDOLO** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 28 juin 2017

LIGM - CNRS UMR 8049
Université Marne-la-Vallée
ESIEE - ENPC
5 bd Descartes
77454 Marne-la-Vallée cedex 2

Le directeur de l'unité
Cyril NICAUD

Cyril NICAUD
Directeur du LIGM
UMR 8049
CNRS - UPEM

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, ^{Pour la Déléguée régionale et par délégation} déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif
l'adjoite à la Déléguée régionale

Anne-Françoise DUVAL

Visa de Gilles ROUSSEL, président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée



Visa de Armel DE LA BOURDONNAYE, directeur de l'École des Ponts ParisTech

Gilles ROBIN
Directeur Adjoint de
l'École nationale
des ponts et chaussées

Charge des fonctions de directeur au interim

Visa de Dominique PERRIN, directeur général de ESIEE Paris

DEC172606DR01

Décision portant nomination de M. Vincent ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162691INSU portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017;

Considérant que M. Vincent ROBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale CNRS Centre-Est du 20 au 22 mai, puis du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Vincent ROBERT, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Vincent ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Vincent ROBERT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 avril 2017

Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique du Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Le directeur de l'UMS3454
Marc CHAUSSIDON

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Pour la Présidente et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

Pascale SAINT-CYR

DEC172601DR01

Décision portant nomination de M. Christophe BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162691INSU portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017;

Considérant que **M. Christophe BRUNET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris B du CNRS en novembre 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christophe BRUNET**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Christophe BRUNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Christophe BRUNET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 avril 2017

Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique du Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Le directeur de l'UMS3454
Marc CHAUSSIDON

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Pour la Présidente et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

Pascale SAINT-CYR

DEC171496DR02

Décision portant nomination de Mme Lise-Marie Chamoreau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Corinne Aubert, directrice de l'unité Institut Parisien de Chimie Moléculaire ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, délivré à Mme Lise-Marie Chamoreau le 08/02/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 30/03/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Lise-Marie Chamoreau, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/05/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Lise-Marie Chamoreau exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Lise-Marie Chamoreau sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

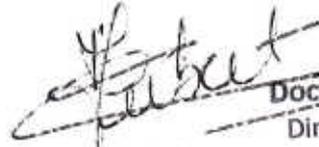
16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/05/2017



Docteur Corinne AUBERT
Directrice de l'UMR 8232

La directrice d'unité
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B

Véronique Debisschop

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC172176INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Sachs, directeur adjoint par intérim de l'UMR7221 intitulée « Evolution des régulations endocriniennes »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7221 intitulée « Evolution des régulations endocriniennes » et nommant Mme Barbara Demeneix, directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Barbara Demeneix, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} mai 2017.

II. A compter de cette même date, M. Laurent Sachs, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162663DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre MARCHESSEAU assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143282DR04 du 01/01/2015 portant nomination de M. Jean-Pierre MARCHESSEAU aux fonctions d'AP ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Pierre MARCHESSEAU, dans l'unité du CNRS n° UPR2301, à compter du 01/12/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 novembre 2016

Le directeur de l'unité
Angela MIGNANI-MARINETTI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

DEC170503IN2P3

Décision portant nomination de M. Stéphane Plaszczyński aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Plaszczyński, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet de représenter le CNRS au sein de la collaboration SCOAP3.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane Plaszczyński demeure affecté au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (LAL - UMR8607) à Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Stéphane Plaszczyński, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/09/2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172258INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Delphine Grancher directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) » et nommant M. Franck Lavigne directeur et M. Daniel Brunstein directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel Brunstein, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juin 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Delphine Grancher, ingénieur de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172172INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Isel aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Florence Villoing aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR n°7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus-modyco

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus et nommant M. Jean-Luc Minel directeur de cette unité ;

Vu la décision 143172INSHS en date du 22 décembre 2014 concernant les modifications des tutelles ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric Isel, Professeur à l'université Paris Nanterre, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017 en remplacement de M. Jean-Luc Minel admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Mme Florence Villoing, Professeure à l'Université Paris Nanterre, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017 en remplacement de Mme caroline Bogliotti, démissionnaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



DEC172553INEE

Décision portant nomination de Monsieur François Bétard aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, Directrice Générale Déléguée à la Science ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur François Bétard, Maître de conférences des universités, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2018.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus », la mission de François Bétard a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la géographie physique, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Bétard demeure affecté à l'UMR8586 Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) – Université Panthéon-Sorbonne – Centre Valette – 2, rue Valette – 75005 Paris

Article 2

Du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2018, Monsieur François Bétard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 05 - Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation

Anne Peyroche
Directrice Générale Déléguée à la Science

DEC171800DR07

Décision portant nomination de Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5062 intitulée « Institut d'Asie Orientale »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5062 intitulée « Institut d'Asie Orientale » et nommant Mme Béatrice JALUZOT en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5062¹ en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE, *gestionnaire administrative et financière* est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5062 intitulée « Institut d'Asie Orientale », à compter du 01/06/2017

Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 01 juin 2017

La directrice de l'unité

Visa du partenaire
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



DEC172262INSIS

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Fauroux et de M. Christophe Vial aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR6602 intitulée « Institut Pascal (IP) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6602 intitulée « Institut Pascal (IP) » et nommant Mme Evelyne Gil directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe Fauroux, enseignant-chercheur à Sigma-Clermont et M. Christophe Vial, professeur des universités à l'université Clermont-Auvergne, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 aout 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170918DR07

Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6587 intitulée « **Centre d'études et de recherches sur le développement international** »;

Vu la décision n°DEC172079INSHS portant nomination de **M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI** aux fonctions de directeur l'unité mixte n°UMR6587 intitulée « **Centre d'études et de recherches sur le développement international** »;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6587¹ en date du 18/11/2014 ;

Considérant que **M. Johan GUIOT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du **02 au 04 juin 2014**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Johan GUIOT**, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6587 intitulée «**Centre d'études et recherches sur le développement international**», à compter du 1^{er} janvier 2016

M. Johan GUIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Johan GUIOT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 juillet 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172285DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire magmas et volcans »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6524 intitulée « Laboratoire magmas et volcans » et nommant M. Didier LAPORTE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6524 ¹ en date du 07/04/2017

Considérant que M. Nicolas CLUZEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Clermont Auvergne du 01 juin 2017 au 23 juin 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas CLUZEL, *ingénieur d'étude*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée «Laboratoire magmas et volcans», à compter du 21/07/2017.

M. Nicolas CLUZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CLUZEL est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 21/07/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172399DR08

Décision portant nomination de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules* » délivré à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER le 20 octobre 2016 par le Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 20 mars 2014.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, Directrice de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 octobre 2016.

Article 2 : Missions²

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 août 2017

La Directrice d'Unité
Sabine PETIT

Visa du Président de l'Université de Poitiers
Monsieur Yves JEAN

Date 15 septembre 2017

Visa du délégué régional du CNRS
Monsieur Éric BUFFENOIR

Date 22 septembre 2017

DEC172399DR08

Décision portant nomination de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules* » délivré à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER le 20 octobre 2016 par le Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 20 mars 2014.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, Directrice de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 octobre 2016.

Article 2 : Missions²

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

31 avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 92 00
F 02 38 69 70 31

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 Août 2017

La Directrice d'Unité
Sabine PETIT



Sabine PETIT
Directrice de l'IC2MP

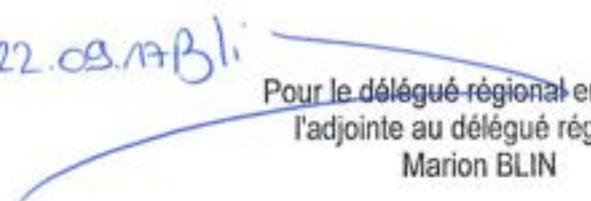


Visa du Président de l'Université de Poitiers
Monsieur Yves JEAN

Date 15.09.17

Visa du délégué régional du CNRS
Monsieur Éric BUFFENOIR

Date 22.09.17 Blin



Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN

DEC172102INSU

Décision de nomination de l'équipe de direction par intérim de l'unité mixte de recherche n°7327 intitulée « Institut des sciences de la Terre d'Orléans » (ISTO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 20 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7327 intitulée « Institut des sciences de la Terre d'Orléans » (ISTO) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. A la demande des intéressés, il est mis fin aux fonctions de M. Bruno SCAILLET et de Mme Fatima LAGGOUN, respectivement directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7327, à compter du 1^{er} aout 2017.
- II. A compter de cette même date et jusqu'au 31 décembre 2017, sont nommées à la direction de l'unité aux fonctions de :
 - Directeur par intérim : M. Lionel MERCURY, Professeur des Universités à l'Université d'Orléans
 - Directrice adjointe par intérim : Mme Caroline MARTEL, Directrice de Recherche au CNRS
 - Directeur adjoint par intérim : M. Mohamed AZAROUAL, Ingénieur de Recherche au BRGM

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 aout 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC171338INC

Décision portant nomination de Monsieur Thomas GRUTTER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7199 intitulée "Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives et nommant M. Jean-Serge Remy, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162759INC en date du 3 février 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Thomas Grutter aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Thomas GRUTTER, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171692DR10

Décision portant nomination de M. Bruno Senger aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) et nommant M. Ivan Tarassov en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à M. Bruno Senger le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Bruno Senger, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 7 juin 2017.

Article 2 : Missions

M. Bruno Senger exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Bruno Senger sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2017



Le directeur de l'unité
Ivan Tarassov

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE



Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg




Michel DENEKEN

DEC161203DR10

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Riche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Marcel Hibert en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Stéphanie Riche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Stéphanie Riche, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Stéphanie Riche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Riche est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Marcel Hibert

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken

DEC161203DR10

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Riche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Marcel Hibert en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Stéphanie Riche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Mme Stéphanie Riche, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Stéphanie Riche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Riche est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Marcel Hibert

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Le Président de
l'Université de Strasbourg
MICHEL DENEKEN

DEC172370DR11

Décision portant nomination de M. Arnaud Claudel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2940 intitulée institut Néel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités propres de recherches dont M. Etienne Bustarret est le directeur de l'unité propre de recherche n°2940 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **8 septembre 2017** ;

Considérant que M. Arnaud Claudel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP les 04, 11 et 18 mai 2017 ainsi que sept modules des jeudis de la sécurité,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud Claudel, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 à compter du 8 septembre 2017.

M. Arnaud Claudel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Arnaud Claudel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} août 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Le Délégué régional

Jérôme PARET

Etienne BUSTARRET
Directeur
Institut NÉEL
CNRS

DEC172369DR11

Décision portant nomination de Mme Patricia Argentino aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UPS3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UMS5638 intitulée MATHDOC

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 150217INSHS portant renouvellement de l'unité propre de service n° 3390 intitulée EUROFIDAI et nommant M. Patrice FONTAINE en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC 151298DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 5638 intitulée MATHDOC et nommant M. Thierry BOUCHE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UPS 3390¹ en date du 23 / 05 / 2017;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 5638¹ en date du 05 / 02 / 2017 ;

Considérant que Mme Patricia Argentino a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP les 04, 11 et 18 mai 2017 ainsi que trois modules des jeudis de la sécurité ;

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Patricia Argentino, (*préciser le corps*), est nommé(e) aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UPS 3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UMS 5638 intitulée MATHDOC , à compter du 1^{er} juin 2017

Mme Patricia Argentino, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme Patricia Argentino, est placé(e) sous l'autorité du directeur d'unité de l'UPS 3390 EUROFIDAI

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Guichet*, le *18/08/2017*

Le directeur de l'UPS 3390

Patrice FONTAINE
DIRECTEUR d'EUROFIDAI
UPS CNRS 3390

Le directeur de l'UMS 5638

Thierry BOUCHE, Directeur
Cellule MathDoc - UMS 5638
CNRS, UGA

Visa du(de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme FARET

DEC 172364DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laura Barus assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité propre de service 3390 intitulée EUROFIDAI

LEDIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 111674DR11 du 02 mai 2011 portant nomination de Mme Laura Barus aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par Mme Laura Barus, dans l'unité du CNRS n°3390, à compter du 1^{er} juin 2017 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à *Quille*, le *16/08/2017*

Le directeur de l'unité
[Prénom Nom] **Patrice FONTAINE**
DIRECTEUR d'EUROFIDAI
UPS CNRS 3390

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jerôme Paret
Jérôme PARET

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC172289INEE

Décision portant nomination de Madame Delphine Destoumieux-Garzón aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Delphine Destoumieux-Garzón, Directeur de recherche 2^{eme} classe, est nommé chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} septembre 2017 au 31 mai 2018.

Sa mission a pour objet la représentation du CNRS au Cooperation and Support Action (CSA) « Setting the Priorities for an European Environment and Health Agenda » lancé par le Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pour l'exercice de cette mission, Madame Delphine Destoumieux-Garzón demeure affectée UMR5244 Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements (IHPE) – Université de Perpignan Via Domitia - Bâtiment R - 52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex 9

Article 2

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 mai 2018, Madame Delphine Destoumieux-Garzón percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 - Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation

Anne Peyroche
Directrice Générale Déléguée à la Science

Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR5243 intitulée « Géosciences Montpellier ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5243 intitulée « Géosciences Montpellier » ;

Vu la décision DEC170120INSU en date du 21 février 2017 portant nomination par intérim de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR5243 intitulée « Géosciences Montpellier » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, sont nommés à la direction de l'unité respectivement aux fonctions de :

- Directeur : Monsieur Benoît Ildfonse, Directeur de Recherche au CNRS ;
- Directeur-adjoint : Monsieur Philippe Münch, Professeur des universités à l'Université de Montpellier

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC171542INSU

Décision portant nomination de M. Roger PONS, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Roger PONS, Ingénieur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 15 mai 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Roger PONS demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IAP), dont l'adresse est : 9 avenue Colonel Roche - 31028 TOULOUSE CEDEX 4

Article 2

Du 15 mai 2017 au 31 décembre 2018, M. Roger PONS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC172568DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc TONDUSSON, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132868DR15 du 27 septembre 2013 portant nomination de M. Marc TONDUSSON aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Marc TONDUSSON, dans l'UMR n° 5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 13 septembre 2017

Le directeur de l'unité
Fabio PISTOLESI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN



DEC172252DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Roger DE BREZE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS – Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130466DR15 du 12 février 2013 portant nomination de M. Roger DE BREZE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Roger DE BREZE, dans l'UMR n° 5607, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Jérôme FRANCE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN



DEC172513INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Armin Liebens et nomination par intérim de M. Stéphane Streiff aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3464 intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" et nommant M. Armin Liebens directeur de cette unité modifiée par la décision DEC163025INC du 15 février 2016 ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I – Il est mis fin aux fonctions de M. Armin Liebens, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

II – A compter de cette même date, M. Stéphane Streiff, directeur de recherche chez Solvay, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 28 février 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC172714MPR

Décision portant nomination de M. Michaël Fortier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC150664DAJ du 18 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur Christophe Coudroy, Directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michaël Fortier, ingénieur de recherche 2^e classe à l'Université Paris 8, responsable de la direction des systèmes d'information de l'Université Paris 8, est nommé chargé de mission à temps partiel du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 auprès du directeur général délégué aux ressources (DGDR), pour la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR).

Mission

M. Michaël Fortier apportera son expertise au projet de portail web unique « Etamine missions » piloté par la MPR au niveau de l'établissement. L'outil a pour objectif de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions » pour tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, avec dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie de données dans le système d'information financier de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michaël Fortier demeure affecté à la direction des systèmes d'information de l'Université Paris 8, 2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex.

Article 2

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, M. Michaël Fortier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/09/2017

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources
Christophe COUDROY

DEC172233INSIS

Décision portant nomination de M. Beomjoon KIM aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) et nommant M. Dominique COLLARD directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161960INSIS en date du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Eric Leclerc, directeur de l'unité mixte internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) ;

Vu la décision DEC170979INSIS en date du 10 Avril 2017 portant nomination de M. Beomjoon KIM, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} Octobre 2017, M. Beomjoon KIM, professor at University of Tokyo, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte internationale susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151295DGDS portant renouvellement de l'unité mixte internationale.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 octobre 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172278INEE

Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Pinay chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162513 du 24 novembre 2016 nommant M. Gilles Pinay, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 août 2017, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut écologie et environnement, exercées par M. Gilles Pinay auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC172600INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Cécile LEGALLAIS, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie et nommant Mme Christine HO BA THO, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie et reconduisant le mandat de Mme Christine HO BA THO, directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine HO BA THO et de Mme Cécile LEGALLAIS, respectivement directrice et directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Cécile LEGALLAIS, DR2 CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 octobre 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172550DAJ

Décision portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Aurélie Ménard, ingénieure de recherche, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Normandie, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2017

Alain Fuchs



DEC172642DR19

Décision portant nomination de Mme Luce DAUPHINOT aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Normandie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Luce DAUPHINOT, Ingénieur de recherche, est nommée, à compter du 12 septembre 2017, responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Normandie en remplacement de Mme Aurélie MENARD, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 15 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Vincent GOUJON

Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7329 intitulée « GEOAZUR ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GEOAZUR » ;

Vu la décision DEC162621INSU en date du 9 décembre 2016 portant nomination par intérim de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7329 intitulée « GEOAZUR » ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1.1 A la direction de l'unité, sont maintenus dans leurs fonctions de :

- Directeur par intérim : Monsieur Marc SOSSON, Directeur de Recherche au CNRS ;
- Directrice-adjointe par intérim : Madame Isabelle MANIGHETTI, Physicienne à l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Directeur-adjoint par intérim : Monsieur Frédéric CAPPÀ, Professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis ;
- Directeur-adjoint par intérim : Monsieur Gilles MÉTRIS, Astronome à l'Observatoire de la Côte d'Azur.

1.2 Ces nominations par intérim prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC172686DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150173DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des techniciens de la recherche,

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Paola PARADISI, ingénieur de recherche de deuxième classe, est nommée membre suppléante à la commission administrative paritaire du corps des techniciens de la recherche à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Monsieur Olivier GRENET.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/09/2017

ALAIN FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC172530DAJ

Décision portant nomination de M. Jamal Atif aux fonctions de chargé de mission auprès de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'INS2I;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Jamal Atif, professeur des universités, est nommé chargé de mission en charge de l'« *Informatique, science des données et Intelligence Artificielle* » auprès de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2017

Alain Fuchs



DEC172724DAJ

Décision portant nomination de M. Charles Simon aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} octobre 2017, M. Charles Simon, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INP en charge du suivi du futur de la neutronique.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2017

Alain Fuchs



DEC172588DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu la décision DEC133023DGDS du 01 janvier 2014 portant création de l'unité FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) » dont le directeur est Monsieur Iordanis KERENIDIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis KERENIDIS, délégation de signature est donnée à Madame Odile AINARDI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171047DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 septembre 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de la FR3311 intitulée « Institut Farman », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la FR3311, intitulée « Institut Farman », dont le directeur est Monsieur Florian DE VUYST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de la FR3311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian DE VUYST, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe TOURNIER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100149DR03 du 1 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

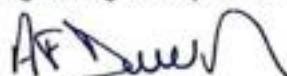
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC171030DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649 intitulée « Neuroplasticité et Thérapies des Addictions », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'ERL3649, intitulée « Neuroplasticité et Thérapies des Addictions », dont la directrice est Madame Florence NOBLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence NOBLE, directrice de l'ERL3649, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC170282DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171032DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOUIS, directeur de l'ERL7240 intitulée « Biomécanique cellulaire et respiratoire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'ERL7240, intitulée « Biomécanique cellulaire et respiratoire », dont le directeur est Monsieur Bruno LOUIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno LOUIS, directeur de l'ERL7240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LOUIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel FILOCHE, directeur de recherche, et à Monsieur Daniel ISABEY, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171174DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

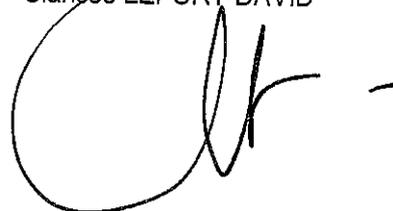
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171039DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, directeur de la FR2609 intitulée « Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de la FR2609, intitulée « Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) », dont le directeur est Monsieur Samuel FOREST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel FOREST, directeur de la FR2609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel FOREST, délégation de signature est donnée à Monsieur Frederic VALES, ingénieur de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170321DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT, DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171040DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de l'unité FR3242 intitulée « Institut d'Alembert », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité FR3242, intitulée Institut d'Alembert, dont le directeur est Monsieur Eric DEPREZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de la FR3242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DEPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170322DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

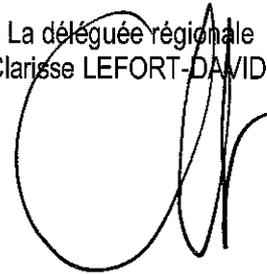
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171041DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de l'unité FR3311 intitulée « Institut Farman », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman », dont le directeur est Monsieur Florian DE VUYST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de la FR3311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian DE VUYST, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe TOURNIER, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171005DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale



Clotilde LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171042DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'HORTY, directeur de la FR3435 intitulée « Travail, Emploi et Politiques Publiques (TEPP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la FR3435, intitulée « Travail emploi et politiques publiques », dont le directeur est Monsieur Yannick L'HORTY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick L'HORTY, directeur de la FR3435, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC171176DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171044DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric CHARBONNIER, directeur de la FR3567 intitulée « Centre Interdisciplinaire Chimie Biologie - Paris (CICB-Paris) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de la FR3567, intitulée « Centre Interdisciplinaire Chimie Biologie -Paris (CICB-Paris) », dont le directeur est Frédéric CHARBONNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric CHARBONNIER, directeur de l'unité FR3567, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CHARBONNIER, délégation de signature est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, directrice de recherche, et à Madame Marie KÖRNER, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171177DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171046DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de la FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de la FR3636, intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères, dont le directeur est Monsieur Daniel ZYTNICKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de la FR3636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ZYTNIKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, directeur de recherche 2ème classe, et à Madame Cendra AGULHON, chargée de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170323DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171053DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc LECOUEY, directeur du GDR2008 intitulé « Phosphore », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2008, intitulé « Phosphore », dont le directeur est Monsieur Marc LECOUEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc LECOUEY, directeur du GDR2008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 3

La décision DEC171886DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171067DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur du GDR3770 intitulée « Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du GDR3770, intitulé « Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV) », dont le directeur est Monsieur Philippe HUNEMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur du GDR3770, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HUNEMAN, délégation de signature est donnée à Madame Peggy TESSIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171178DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171072DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid BEN AMEUR, directeur de l'unité UMR5157 intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5157, intitulée « Services Répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR) », dont le directeur est Monsieur Walid BEN AMEUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Walid BEN AMEUR, directeur de l'UMR5157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC171179DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

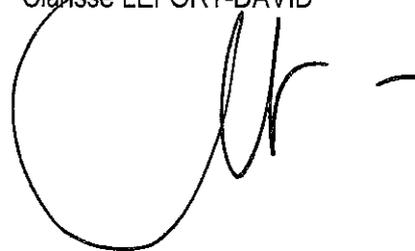
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171075DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'UMR7048 intitulée « CEVIPOF Centre de Recherches Politiques de Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC140741INSHS du 21 février 2014 portant nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'UMR7048 intitulée « CEVIPOF - Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'UMR7048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FOUCAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, secrétaire général, et à Madame Christine GIRE, chargée de mission auprès du directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170338DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

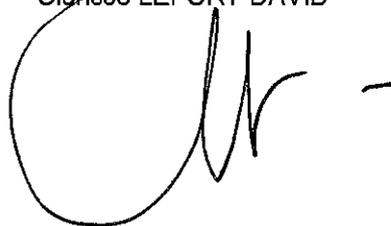
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171076DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée « Observatoire sociologique du changement » (OSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement » (OSC), dont le directeur est Monsieur Marco OBERTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'UMR7049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marco OBERTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170339DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171083DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), dont le directeur est Monsieur Alexandre François ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre FRANCOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Lameen SOUAG, chargé de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Anissa FORGET, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170406DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171088DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Carlo SIRTORI, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7162, intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ) », dont le directeur est Monsieur Carlo SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Carlo SIRTORI, directeur de l'UMR7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Carlo SIRTORI, délégation de signature est donnée à Madame Maria Luisa DELLA ROCCA, maître de conférences, et à Madame Anne SERVOUZE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

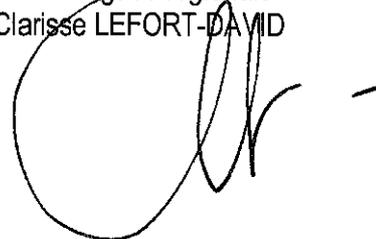
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171091DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel LATROCHE, directeur de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du portant de l'UMR7182, intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) », dont le directeur est Monsieur Michel LATROCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel LATROCHE, directeur de l'UMR7182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LATROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Valérie LANGLOIS, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171235DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

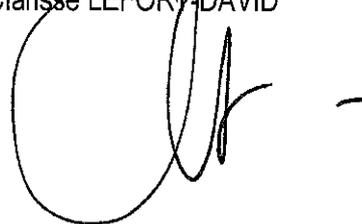
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171095DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, directeur de l'UMR7212 intitulée « Pathologie et virologie moléculaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'UMR7212, intitulée « Pathologie et virologie moléculaire », dont le directeur est Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, directeur de l'UMR7212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia ROSINEL, technicienne de classe normal, et à Madame Soniah RAHARINOSY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170369DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

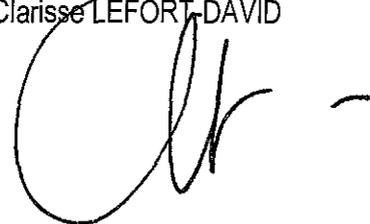
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171096DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jonathan WEITZMAN, directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », dont le directeur est Monsieur Jonathan WEITZMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jonathan WEITZMAN, directeur de l'UMR7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jonathan WEITZMAN, délégation de signature est donnée à Madame Valerie MEZGER, directrice de recherche 2^{ème} classe, à Monsieur Xavier JOURDAN, technicien de classe supérieure, et à Madame Ingrid CITERNE, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170366DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171106DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), dont le directeur est Monsieur Giuseppe BALDACCI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giuseppe BALDACCI, délégation de signature est donnée à Monsieur Roger KARESS, directeur de recherche 1^{ère} classe, à Madame Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études 2^{ème} classe, et à Monsieur Stéphane HOYEZ, ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170376DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

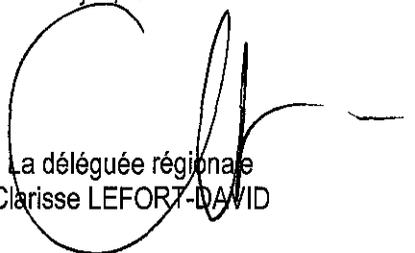
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171109DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR8029 intitulée « Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie » (SATIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8029, intitulée « Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie » (SATIE), dont le directeur est Monsieur Pascal LARZABAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal LARZABAL, directeur de l'unité UMR8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénieure d'études, à Monsieur François COSTA, professeur des universités, et à Monsieur Bernard MULTON, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171181DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Claisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171129DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'UMR8104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Madame Karine LANINI, ingénieure de recherche, à Madame Fatma BEN ABDALLAH, ingénieure d'études 2^{ème} classe, à Monsieur Yannig PAUCHONT, technicien de classe exceptionnelle, à Madame Sandrine DUARTE, ingénieure d'étude, à Madame Maryline BAJOLLE, assistante ingénieure, à Madame Christine BARRIOS, technicienne de classe supérieure, à Madame Patricia MERALLI, technicienne de classe exceptionnelle, à Madame Véronique CHAUVIN, technicienne de classe supérieure, à Madame Laëtitia COINTEMENT, technicienne de classe normale, à Madame Sofia DE ALMEIDA, technicienne de classe normale, et à Madame Amira EL GUERFI, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170385DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171130DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Malcolm BUCKLE, directeur de l'UMR8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR8113, intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée », dont le directeur est Monsieur Malcolm BUCKLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Malcolm BUCKLE, directeur de l'UMR8113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Malcolm BUCKLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171185DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171164DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'UMR8250 intitulée « Neurophotonique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8250, intitulée « Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'UMR8250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Franyois DARCHEN, directeur de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Gilles TESSIER, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170408DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171186DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck LECOQ, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), dont le directeur est Monsieur Franck LECOQ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck LECOQ, directeur de l'UMR8568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LECOCQ, délégation de signature est donnée à Monsieur Naceur CHAABANE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171470DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171188DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, directeur de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'études sur les monothéismes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8584, intitulée « Laboratoire d'études sur les monothéismes », dont le directeur est Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, directeur de l'UMR8584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel HURON, directeur de recherche, et à Madame Félicia YUSTE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170421DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171197DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARTIN, directeur de l'UMR8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et des littératures françaises » (CELLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8599, intitulée « Centre d'étude de la langue et des littératures françaises » (CELLF), dont le directeur est Monsieur Christophe MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe MARTIN, directeur de l'UMR8599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Claude RETAT, directrice de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Philibertine Marolahy aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170424DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171207DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry HEIDMANN, directeur de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaire des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'UMR9196, intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », dont le directeur est Monsieur Thierry HEIDMANDECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry HEIDMANN, directeur de l'UMR9196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC171205DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171208DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR9912, intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS), dont le directeur est Monsieur Gérard ASSAYAG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'UMR9912, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard ASSAYAG, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues VINET, directeur de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Anne-Marie VAUDEVILLE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170430DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171213DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias BEEKMANN, directeur de l'UMS3563 intitulée « Enveloppes fluides: de la ville à l'exobiologie (EFLUVE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMS3563, intitulée « Enveloppes fluides: de la ville à l'exobiologie (EFLUVE) », dont le directeur est Monsieur Matthias BEEKMANN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Matthias BEEKMANN, directeur de l'UMS3563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthias BEEKMANN, délégation de signature est donnée à Madame Christine GRAVE, ingénieure d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171729DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171216DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre LE BER, directeur de l'UMS3628 intitulée « France Génomique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC141544INSB du 19 juin 2014 portant création de l'UMS3628, intitulée « France Génomique », dont le directeur est Monsieur Pierre LE BER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre LE BER, directeur de l'UMS3628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC171243DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



DEC171221DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'UMS828 intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMS828, intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », dont le directeur est Monsieur Laurent LESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'UMS828, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LESNARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie D'ARCIMOLES, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170431DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171222DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAMIREZ, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 18 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe RAMIREZ directeur de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe RAMIREZ, directeur de l'UPR299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RAMIREZ, délégation de signature est donnée à Madame Olivia AUBRIOT, chargée de recherche, et à Madame Bernadette SELLERS, ingénieure d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170486DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171227DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) », dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'USR3103 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mercedes VOLAIT, délégation de signature est donnée à Madame Claudine PIATON, architecte et urbaniste en chef de l'Etat , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170490DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

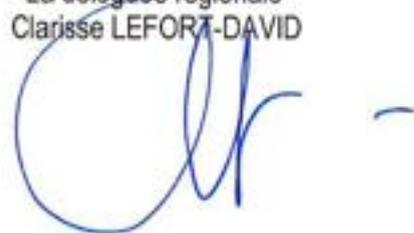
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171228DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'USR3155 « intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu la décision DEC1500651NSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de Monsieur François QUANTIN de l'USR3155, intitulée « Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François QUANTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH, ingénieur de recherche, et à Madame Myriam FINCKER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170491DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1 avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171458DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche à l'UMR8155 intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », dont le directeur est Monsieur Rainier LANSELLE ;
- Vu** la demande du directeur de l'unité Monsieur Lanselle RAINIER en date du 22 février 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche à l'UMR de l'UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du contrat « TibArmy » référence **BFC/3001846 gérés par l'unité sous les numéros OTP : 54398 et OTP : 54398R**, les actes suivants :



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

1. les marchés publics et commandes, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 135 000 euros HT à la date de signature de la commande, à l'exception des contrats de prestation de service ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents ;

Article 2

La décision n° DEC170955DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



DEC172343DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Francoise DUVAL, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Francoise DUVAL, ingénieure de recherche, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Françoise DUVAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Eric CHAREYRE, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé d'Ile-de-France (IFSEM).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27 juillet 2017

La Déléguée régionale



Clarisse LEFORT-DAVID



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC172457DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Carlos AGON, directeur de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR9912, intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), dont le directeur est Monsieur Carlos AGON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Carlos AGON, directeur de l'UMR9912, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Carlos AGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Louis GIAVITTO, directeur de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Anne-Marie VAUDEVILLE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171208DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **11 AOUT 2017**

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172582DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Delamotte, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de Physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 novembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7600, intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand Delamotte directeur de l'unité UMR7600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC171798DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO

Monsieur Eric ELIOT

Monsieur Alain MENELLE

DEC171799DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ELIOT, délégation est donnée à Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO

Monsieur Eric ELIOT

Monsieur Alain MENELLE



DEC171819DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, et Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothee BATON

Madame Véronique DUROX

Monsieur François MATHIEU

DEC171820DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT et de Madame Sophie-Dorothee BATON, délégation est donnée à Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, de Madame Sophie-Dorothee BATON et de Madame Véronique DUROX, délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothée BATON

Madame Véronique DUROX

Monsieur François MATHIEU

DEC171821DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Edouard AUDIT*, directeur de l'unité *USR3441* intitulée *Maison de la simulation*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard AUDIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BORGIS, directeur de recherche, Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, et Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Edouard AUDIT

Monsieur Daniel BORGIS

Monsieur Michel KERN

Madame Valérie BELLE

DEC171822DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3441 intitulée Maison de la simulation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BORGIS, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BORGIS, délégation est donnée à Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BORGIS et de Monsieur Michel KERN, délégation est donnée à Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Edouard AUDIT

Monsieur Daniel BORGIS Monsieur Michel KERN Madame Valérie BELLE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171823DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362 intitulée *Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3362, intitulée « Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications », dont le directeur est Madame Karine BEAUCHARD LEROY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Karine BEAUCHARD LEROY

DEC171826DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc BERTRAND*, directeur de l'unité *USR3461* intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BERTRAND, délégation de signature est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Loïc BERTRAND Madame Regina OPRANDI-LEGORRE

DEC171827DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Loïc BERTRAND

Madame Regina OPRANDI-LEGORRE



DEC171828DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, et Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA Monsieur Eric LUNEVILLE

Madame Eliane BECACHE

DEC171829DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LUNEVILLE, délégation est donnée à Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA

Monsieur Eric LUNEVILLE

Madame Eliane BECACHE



DEC171830DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bernard BOURGUIGNON*, directeur de l'unité *UMR8214* intitulée *Institut des sciences moléculaires d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BOURGUIGNON, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, et Madame Annie LE GAL, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Bernard BOURGUIGNON Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART

Madame Annie LE GAL

DEC171831DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, délégation est donnée à Madame Annie LE GAL, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Bernard BOURGUIGNON

Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART

Madame Annie LE GAL



DEC171834DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité *UMR7638* intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, et Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Madame Thu BIZAT

DEC171835DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PAGANINI, délégation est donnée à Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Madame Thu BIZAT



DEC171865DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel BROUILLET*, directeur de l'unité *UMR9199* intitulée *Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, et Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Emmanuel BROUILLET

Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN

DEC171866DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, délégation est donnée à Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE et de Monsieur Marc DHENAIN, délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, de Monsieur Marc DHENAIN et de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel BROUILLET

Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN

DEC171873DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHASSEFIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, et Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Eric CHASSEFIERE

Monsieur Christophe COLIN

Madame Chantal ROCK

DEC171874DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COLIN, délégation est donnée à Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Eric CHASSEFIERE

Monsieur Christophe COLIN

Madame Chantal ROCK



DEC171875DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-René CHAZOTTES*, directeur de l'unité *UMR7644* intitulée *Centre de physique théorique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162748INP nommant Monsieur Jean-René CHAZOTTES directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René CHAZOTTES, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'études, et Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-René CHAZOTTES

Madame Florence AUGER

Monsieur Stéphane MUNIER

DEC171876DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162748INP nommant Monsieur Jean-René CHAZOTTES directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence AUGER, délégation est donnée à Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-René CHAZOTTES

Madame Florence AUGER

Monsieur Stéphane MUNIER



DEC171951DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Elsa CORTIJO*, directeur de l'unité *UMR8212* intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Madame Sabrina FORMUSO, ingénieure d'étude, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

DEC171952DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sabrina FORMUSO, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina FORMUSO, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina FORMUSO et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina FORMUSO, de Monsieur François-Marie BREON et de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation est donnée à Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Elsa CORTIJO

DEC171955DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081 intitulée *Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8081, intitulée « Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Luc DARRASSE

DEC171957DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVIAUD*, directeur de l'unité *UMR3680* intitulée *Service de physique de l'état condensé*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVIAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Madame Céline FIORINI, ingénieure CEA, et Monsieur René Christian URBINA JIMENEZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François DAVIAUD Monsieur Patrice ROCHE

Madame Céline FIORINI Monsieur René Christian URBINA JIMENEZ

DEC171958DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation est donnée à Madame Céline FIORINI, ingénieure CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE et de Madame Céline FIORINI, délégation est donnée à Monsieur René Christian URBINA JIMENEZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur François DAVIAUD

Monsieur Patrice ROCHE

Madame Céline FIORINI

Monsieur René Christian URBINA JIMENEZ



DEC171959DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;
- Vu** la décision DEC162618INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVID, délégation de signature est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, et Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François DAVID Madame Anne ANGLES

Monsieur François GELIS

DEC171960DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162618INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne ANGLES, délégation est donnée à Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur François DAVID

Madame Anne ANGLES

Monsieur François GELIS



DEC171961DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Anne DE BOUARD LIBERGE

Madame Nasséra NAAR

DEC171962DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Anne DE BOUARD LIBERGE

Madame Nasséra NAAR



DEC171963DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe DE LA TAILLE*, directeur de l'unité *UMS3605* intitulée *Organisation de micro-électronique générale avancée*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3605, intitulée « Organisation de micro-électronique générale avancée », dont le directeur est Monsieur Christophe DE LA TAILLE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DE LA TAILLE, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christophe DE LA TAILLE Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU

DEC171964DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3605, intitulée « Organisation de micro-électronique générale avancée », dont le directeur est Monsieur Christophe DE LA TAILLE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe DE LA TAILLE

Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU



DEC171967DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC161232DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR2010, intitulée « Pérovskites halogénées », dont le directeur est Madame Emmanuelle DELEPORTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Emmanuelle DELEPORTE

DEC171968DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON*, directeur de l'unité *UMR8627* intitulée *Laboratoire de physique théorique*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, et Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Monsieur Philippe BOUCAUD

Madame Odile HECKENAUER

DEC171969DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOUCAUD, délégation est donnée à Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Monsieur Philippe BOUCAUD

Madame Odile HECKENAUER



DEC171971DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle DOWEK, délégation de signature est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Danielle DOWEK Monsieur Sagayaradje DESSAINTS

DEC171972DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Danielle DOWEK

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS



DEC171975DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier DULIEU*, directeur de l'unité *GDR3575* intitulée *Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR3575, intitulée « Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Olivier DULIEU

DEC171976DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé DUMEZ*, directeur de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, Madame Valérie FERNANDEZ, professeure, Monsieur Christian LICOPPE, professeur, Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, et Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Hervé DUMEZ

Madame Florence CHARUE-DUBOC

Madame Valérie FERNANDEZ

Monsieur Christian LICOPPE

Monsieur Alexandre MALLARD

Madame Blanche SEGRESTIN

DEC171977DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, délégation est donnée à Madame Valérie FERNANDEZ, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC et de Madame Valérie FERNANDEZ, délégation est donnée à Monsieur Christian LICOPPE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Madame Valérie FERNANDEZ et de Monsieur Christian LICOPPE, délégation est donnée à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Madame Valérie FERNANDEZ, de Monsieur Christian LICOPPE et de Monsieur Alexandre MALLARD, délégation est donnée à Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Hervé DUMEZ

Madame Florence CHARUE-DUBOC

Madame Valérie FERNANDEZ

Monsieur Christian LICOPPE

Monsieur Alexandre MALLARD

Madame Blanche SEGRESTIN

DEC172000DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité *UMR9001* intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, Madame Dafiné RAVELOSONA, directrice de recherche, Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Agnès ROUX, ingénieure d'études, et Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Madame Dafiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Agnès ROUX

Madame Isabelle DALAC

DEC172001DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, délégation est donnée à Madame Dafiné RAVELOSONA, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT et de Madame Dafiné RAVELOSONA, délégation est donnée à Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Madame Dafiné RAVELOSONA et de Monsieur Laurent VIVIEN, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Madame Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN et de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Madame Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT et de Monsieur Jean-Christophe HARMAND, délégation est donnée à Madame Agnès ROUX, ingénieures d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Madame Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, de Monsieur Jean-Christophe HARMAND et de Madame Agnès ROUX délégation est donnée à Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Madame Dafiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Agnès ROUX

Madame Isabelle DALAC

DEC172002DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Elias FATTAL*, directeur de l'unité *UMR8612* intitulée *Institut Galien Paris Sud*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, professeure, et Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Elias FATTAL

Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO

Madame Sylvie ZEMMOUR

DEC172003DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, délégation est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Elias FATTAL

Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO Madame Sylvie ZEMMOUR



DEC172004DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis FAURE*, directeur de l'unité *GDR3692* intitulée *Génomique environnementale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3692, intitulée « Génomique environnementale », dont le directeur est Monsieur Denis FAURE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Denis FAURE

DEC172005DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Charles FAVRE*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC170154INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 01/02/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles FAVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC172006DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC170154INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 01/02/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand REMY, délégation est donnée à Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascal FUSEAU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172007DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076 intitulée *Biomolécules : conception, isolement, synthèse*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FIGADERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, et Madame Agnès RASNEUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Bruno FIGADERE Monsieur Mouad ALAMI

Madame Agnès RASNEUR

DEC172008DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, délégation est donnée à Madame Agnès RASNEUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Bruno FIGADERE

Monsieur Mouad ALAMI

Madame Agnès RASNEUR



DEC172011DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732 intitulée Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3732, intitulée « Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels », dont le directeur est Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN

DEC172012DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Madame Elisabeth GASSIAT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth GASSIAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry RAMOND, maître de conférences, Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'étude, et Monsieur Guy DAVID, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Elisabeth GASSIAT

Monsieur Thierry RAMOND

Madame Marie-Christine MYOUPPO

Monsieur Guy DAVID

DEC172013DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Madame Elisabeth GASSIAT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry RAMOND, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry RAMOND, délégation est donnée à Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry RAMOND et de Madame Marie-Christine MYOUPPO, délégation est donnée à Monsieur Guy DAVID, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Elisabeth GASSIAT

Monsieur Thierry RAMOND

Madame Marie-Christine MYOUPPO

Monsieur Guy DAVID



DEC172014DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8501, intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrick GEORGES

DEC172015DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis GIROU*, directeur de l'unité *UPS851* intitulée *Institut du développement et des ressources en informatique scientifique*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS851, intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique », dont le directeur est Monsieur Denis GIROU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Denis GIROU

Madame Joëlle LEGRAND

DEC172016DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS851, intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique », dont le directeur est Monsieur Denis GIROU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Denis GIROU

Madame Joëlle LEGRAND



Délégation
Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr

DEC172019DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc GOUARIN*, directeur de l'unité *GDR3275* intitulée *Calcul*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC161232DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR3275, intitulée « Calcul », dont le directeur est Monsieur Loïc GOUARIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Loïc GOUARIN

DEC172021DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Michel GUIDAL*, directeur de l'unité *UMR8608* intitulée *Institut de physique nucléaire d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GUIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, et Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Michel GUIDAL Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON Madame Marcella GRASSO

DEC172022DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU et de Monsieur Bruno ESPAGNON, délégation est donnée à Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Michel GUIDAL

Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Marcella GRASSO

DEC172027DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas GUSTAFSSON*, directeur de l'unité *FR3510* intitulée *Fédération de chimie physique de Paris Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas GUSTAFSSON, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, et Madame Caroline LEBE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Thomas GUSTAFSSON Madame Fabienne MEROLA

Madame Caroline LEBE

DEC172028DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne MEROLA, délégation est donnée à Madame Caroline LEBE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Thomas GUSTAFSSON

Madame Fabienne MEROLA

Madame Caroline LEBE



DEC172029DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François HACHE*, directeur de l'unité *UMR7645* intitulée *Laboratoire d'optique et biosciences*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HACHE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, et Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François HACHE Madame Christelle FRANÇAIS

Madame Laure LACHAPELLE

DEC172030DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle FRANÇAIS, délégation est donnée à Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur François HACHE

Madame Christelle FRANÇAIS

Madame Laure LACHAPELLE



DEC172031DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165 intitulée *Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8165, intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Philippe LANIECE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LANIECE, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, et Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe LANIECE

Monsieur Laurent MENARD

Madame Nathalie ARLAUD

DEC172032DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8165, intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Philippe LANIECE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MENARD, délégation est donnée à Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe LANIECE

Monsieur Laurent MENARD

Madame Nathalie ARLAUD



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172041DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Joël MERKER*, directeur de l'unité *UMS1786* intitulée *Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;
- Vu** la décision DEC171727INSMI nommant Monsieur Joël MERKER directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Joël MERKER, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël MERKER, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Joël MERKER

Madame Elisabeth KNELLER

DEC172042DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

Vu la décision DEC171727INSMI nommant Monsieur Joël MERKER directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Joël MERKER

Madame Elisabeth KNELLER



DEC172043DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrick LE TALLEC

Madame Valérie JAMET

DEC172045DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick LE TALLEC

Madame Valérie JAMET



DEC172046DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079 intitulée *Écologie, systématique et évolution*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8079, intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Madame Jane LECOMTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, et Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Jane LECOMTE

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS

DEC172047DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8079, intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Madame Jane LECOMTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD, délégation est donnée à Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD et de Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, délégation est donnée à Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Jane LECOMTE

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS



DEC172049DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS831, intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision DEC160936INC nommant Madame Anne-Christine MACHEREY directeur de l'unité à compter du 05/05/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Christine MACHEREY, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Anne-Christine MACHEREY

Monsieur Fabrizio PARISELLI

DEC172050DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS831, intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision DEC160936INC nommant Madame Anne-Christine MACHEREY directeur de l'unité à compter du 05/05/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Anne-Christine MACHEREY

Monsieur Fabrizio PARISELLI



DEC172057DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Claude MARCHAND*, directeur de l'unité *UMR8507* intitulée *Laboratoire génie électrique et électronique de Paris*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8507, intitulée « Laboratoire génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MARCHAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul KLEIDER, directeur de recherche, et Madame Françoise JUBIN, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Claude MARCHAND

Monsieur Jean-Paul KLEIDER

Madame Françoise JUBIN

DEC172058DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8507, intitulée « Laboratoire génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul KLEIDER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul KLEIDER, délégation est donnée à Madame Françoise JUBIN, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Claude MARCHAND

Monsieur Jean-Paul KLEIDER

Madame Françoise JUBIN



DEC172061DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Olivier MARTIN

DEC172062DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL, délégation est donnée à Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL et de Monsieur Frédéric HUYNH, délégation est donnée à Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Olivier MARTIN



DEC172063DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MARTIN*, directeur de l'unité *UMR9222* intitulée *Laboratoire interactions, dynamiques et lasers*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC151291DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité UMR9222, intitulée « Laboratoire interactions, dynamiques et lasers », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MARTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe MARTIN

Monsieur Thomas GUSTAFSSON

DEC172064DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9222 intitulée Laboratoire interactions, dynamiques et lasers

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151291DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité UMR9222, intitulée « Laboratoire interactions, dynamiques et lasers », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe MARTIN

Monsieur Thomas GUSTAFSSON



DEC172065DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, et Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU

DEC172066DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre PLATEAU, délégation est donnée à Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172067DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique » ;

Vu la décision DEC171536INSB nommant Madame Claudine MÉDIGUE directeur de l'unité à compter du 15/03/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine MÉDIGUE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Claudine MÉDIGUE

Madame Patricia LAPLAGNE

DEC172068DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique » ;

Vu la décision DEC171536INSB nommant Madame Claudine MÉDIGUE directeur de l'unité à compter du 15/03/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Claudine MÉDIGUE

Madame Patricia LAPLAGNE



DEC172071DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MIGNANI-MARINETTI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, et Madame Fanny ROUSSI, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Angela MIGNANI-MARINETTI

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Fanny ROUSSI

DEC172072DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MIGNANI-MARINETTI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX, délégation est donnée à Madame Fanny ROUSSI, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Angela MIGNANI-MARINETTI

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Fanny ROUSSI



DEC172073DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578 intitulée *Laboratoire de physique des gaz et des plasmas*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8578, intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Tiberiu MINEA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tiberiu MINEA, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, et Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Tiberiu MINEA

Monsieur Stéphane PASQUIERS

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS

DEC172074DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8578, intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Tiberiu MINEA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane PASQUIERS, délégation est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Tiberiu MINEA

Monsieur Stéphane PASQUIERS

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS



DEC172075DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191 intitulée Evolution, génomes, comportement et écologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Myriam HARRY, professeure, et Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU

Madame Myriam HARRY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN

DEC172076DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9191 intitulée Evolution, génomes, comportement et écologie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam HARRY, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam HARRY, délégation est donnée à Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU

Madame Myriam HARRY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN



DEC172085DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick MORA*, directeur de l'unité *FR2707* intitulée *Fédération de recherche lasers et plasmas*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC151296DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2016, de l'unité FR2707, intitulée « Fédération de recherche lasers et plasmas », dont le directeur est Monsieur Patrick MORA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MORA, directeur de l'unité FR2707, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MORA, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrick MORA

Madame Florence AUGER

DEC172086DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche lasers et plasmas

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2016, de l'unité FR2707, intitulée « Fédération de recherche lasers et plasmas », dont le directeur est Monsieur Patrick MORA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick MORA

Madame Florence AUGER



DEC172087DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU*, directeur de l'unité *UMR137* intitulée *Unité mixte de physique CNRS / Thales*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, et Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU

Monsieur Frédéric PETROFF

Monsieur Javier BRIATICO

Madame Anne DUSSART

DEC172088DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS / Thales

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PETROFF, délégation est donnée à Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PETROFF et de Monsieur Javier BRIATICO, délégation est donnée à Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU

Monsieur Frédéric PETROFF

Monsieur Javier BRIATICO

Madame Anne DUSSART



DEC172089DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, et Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Laurence ANTUNES

DEC172090DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON, délégation est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Laurence ANTUNES



DEC172091DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc OLLIVIER*, directeur de l'unité *UMR8617* intitulée *Institut d'astrophysique spatiale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;
- Vu** la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc OLLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET, ingénieure de recherche, et Madame Saliha HAMDİ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPHILLON

Monsieur Marc OLLIVIER

Madame Karine BOCCHIALINI

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET

Madame Saliha HAMDİ

DEC172092DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;

Vu la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, délégation est donnée à Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI et de Monsieur Laurent VERSTRAETE, délégation est donnée à Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, de Monsieur Laurent VERSTRAETE et de Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Marc OLLIVIER

Madame Karine BOCCHIALINI

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET

Madame Saliha HAMDJ

DEC172095DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric PAULIN*, directeur de l'unité *GDR3341* intitulée *Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3341, intitulée « Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON) », dont le directeur est Monsieur Frédéric PAULIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric PAULIN

DEC172096DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine PEYRIERAS, délégation de signature est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Nadine PEYRIERAS

Madame Amparo RUIZ VERA

DEC172097DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Nadine PEYRIERAS

Madame Amparo RUIZ VERA



DEC172098DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mathis PLAPP*, directeur de l'unité *UMR7643* intitulée *Laboratoire de physique de la matière condensée*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7643, intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathis PLAPP, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Chantal GOUGET, chargée de recherche, et Monsieur Jacques PERETTI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Mathis PLAPP

Madame Anne-Chantal GOUGET

Monsieur Jacques PERETTI

DEC172099DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7643, intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Chantal GOUGET, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Chantal GOUGET, délégation est donnée à Monsieur Jacques PERETTI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Mathis PLAPP

Madame Anne-Chantal GOUGET

Monsieur Jacques PERETTI



DEC172100DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7608, intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques », dont le directeur est Monsieur Marc RABAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RABAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, et Madame Mai GUERRIB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Marc RABAUD

Monsieur Harold AURADOU

Madame Mai GUERRIB

DEC172101DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7608, intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques », dont le directeur est Monsieur Marc RABAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Harold AURADOU, délégation est donnée à Madame Mai GUERRIB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Marc RABAUD

Monsieur Harold AURADOU

Madame Mai GUERRIB



DEC172104DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sylvain RAVY*, directeur de l'unité *UMR8502* intitulée *Laboratoire de physique des solides*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Monsieur Sylvain RAVY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain RAVY, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'étude, et Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Sylvain RAVY

Monsieur Luc ORTEGA

Madame Pouneh MILANIAN

Madame Marianne IMPEROR

DEC172105DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Monsieur Sylvain RAVY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée à Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Madame Pouneh MILANIAN, délégation est donnée à Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Sylvain RAVY

Monsieur Luc ORTEGA

Madame Pouneh MILANIAN

Madame Marianne IMPEROR



DEC172109DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC161493INS2I nommant Madame Mireille REGNIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, Madame SYLVIE JABINET, technicienne, et Madame Evelyne RAYSSAC, agent catégorie 2B, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Mireille REGNIER

Monsieur Frank VALENCIA

Madame SYLVIE JABINET

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC172110DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC161493INS2I nommant Madame Mireille REGNIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frank VALENCIA, délégation est donnée à Madame SYLVIE JABINET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frank VALENCIA et de Madame SYLVIE JABINET, délégation est donnée à Madame Evelyne RAYSSAC, agent catégorie 2B, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Mireille REGNIER

Monsieur Frank VALENCIA

Madame SYLVIE JABINET

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC172111DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre ROBERT*, directeur de l'unité *UPS3364* intitulée *Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3364, intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Pierre ROBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Thérèse ALLEGRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pierre ROBERT

Madame Thérèse ALLEGRE

DEC172112DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3364, intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Pierre ROBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Thérèse ALLEGRE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Pierre ROBERT

Madame Thérèse ALLEGRE



DEC172128DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pere ROCA CABARROCAS*, directeur de l'unité *UMR7647* intitulée *Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GEROT, ingénieure d'étude, et Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence GEROT

Monsieur Costel Sorin COJOCARU

DEC172129DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence GEROT, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence GEROT, délégation est donnée à Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence GEROT

Monsieur Costel Sorin COJOCARU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172130DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Antoine ROUSSE*, directeur de l'unité *UMR7639* intitulée *Laboratoire d'optique appliquée*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, et Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Antoine ROUSSE

Madame Patricia TOULLIER

Monsieur Philippe ZEITOUN

DEC172131DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia TOULLIER, délégation est donnée à Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Antoine ROUSSE

Madame Patricia TOULLIER

Monsieur Philippe ZEITOUN



DEC172133DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Antoine SCARPACI*, directeur de l'unité *UMR8609* intitulée *Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8609, intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière », dont le directeur est Monsieur Jean-Antoine SCARPACI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, délégation de signature est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, et Monsieur Alain ASTIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Jean-Antoine SCARPACI

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

Monsieur Alain ASTIER

DEC172134DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8609, intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière », dont le directeur est Monsieur Jean-Antoine SCARPACI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Monsieur Alain ASTIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Antoine SCARPACI

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

Monsieur Alain ASTIER



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172137DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Virginie SIMONET, directeur de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2004, intitulée « Fédération française de diffusion neutronique », dont le directeur est Madame Virginie SIMONET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Virginie SIMONET, directeur de l'unité FR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie SIMONET, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Virginie SIMONET

Monsieur Eric ELIOT

DEC172138DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2004, intitulée « Fédération française de diffusion neutronique », dont le directeur est Madame Virginie SIMONET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Virginie SIMONET

Monsieur Eric ELIOT



DEC172139DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric SOHM*, directeur de l'unité *UMS3504* intitulée *AMAGEN*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3504, intitulée « AMAGEN », dont le directeur est Monsieur Frédéric SOHM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric SOHM, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent LEGENDRE, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric SOHM

Monsieur Laurent LEGENDRE

DEC172140DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3504, intitulée « AMAGEN », dont le directeur est Monsieur Frédéric SOHM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LEGENDRE, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric SOHM

Monsieur Laurent LEGENDRE



DEC172141DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francesco SOTTILE*, directeur de l'unité *GDR3675* intitulée *Rencontres de spectroscopie théorique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3675, intitulée « Rencontres de spectroscopie théorique », dont le directeur est Monsieur Francesco SOTTILE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Francesco SOTTILE

DEC172144DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel TRIZAC*, directeur de l'unité *UMR8626* intitulée *Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LE VAOU, assistante ingénieure, Monsieur Thierry JOLICOEUR, directeur de recherche, et Monsieur Denis ULLMO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

Monsieur Thierry JOLICOEUR

Monsieur Denis ULLMO

DEC172145DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claudine LE VAOU, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine LE VAOU, délégation est donnée à Monsieur Thierry JOLICOEUR, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine LE VAOU et de Monsieur Thierry JOLICOEUR, délégation est donnée à Monsieur Denis ULLMO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

Monsieur Thierry JOLICOEUR

Monsieur Denis ULLMO



DEC172146DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel ULLMO*, directeur de l'unité *ERL9216* intitulée *Laboratoire Alexander Grothendieck*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité ERL9216, intitulée « Laboratoire Alexander Grothendieck », dont le directeur est Monsieur Emmanuel ULLMO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Emmanuel ULLMO

DEC172147DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;
- Vu** la décision DEC171615INP nommant Madame Michèle RAYNAUD directeur de l'unité à compter du 01/06/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle RAYNAUD, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, et Madame Marylène RACLOT, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Michèle RAYNAUD

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

Madame Marylène RACLOT

DEC172148DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu la décision DEC171615INP nommant Madame Michèle RAYNAUD directeur de l'unité à compter du 01/06/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie VENIARD-MARTIN, délégation est donnée à Madame Marylène RACLOT, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Michèle RAYNAUD

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

Madame Marylène RACLOT



DEC172149DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité *FR3624* intitulée *Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142124DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3624, intitulée « Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Guillaume VAN DER REST

DEC172150DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe VERNIER*, directeur de l'unité *UMR9197* intitulée *Institut des neurosciences Paris-Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, Madame Angélique NICOLAS, technicienne, et Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES

Monsieur Jean-Marc EDELIN

Madame Nathalie BERTHE

Madame Angélique NICOLAS

Madame Amélie LEOST

DEC172151DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES et de Monsieur Jean-Marc EDELINE, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELINE et de Madame Nathalie BERTHE, délégation est donnée à Madame Angélique NICOLAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELINE, de Madame Nathalie BERTHE et de Madame Angélique NICOLAS, délégation est donnée à Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES

Monsieur Jean-Marc EDELINE

Madame Nathalie BERTHE

Madame Angélique NICOLAS

Madame Amélie LEOST

DEC172153DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Samuel WALLON*, directeur de l'unité *GDR3753* intitulée *Chromodynamique quantique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3753, intitulée « Chromodynamique quantique », dont le directeur est Monsieur Samuel WALLON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Samuel WALLON

DEC172155DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;
- Vu** la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Edith WILMART

Madame Blanche GONZALEZ

DEC172156DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Madame Edith WILMART

Madame Blanche GONZALEZ



DEC172157DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François YVON*, directeur de l'unité UPR3251 intitulée *Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François YVON

Madame Anne VILNAT

Monsieur Christian TENAUD

Madame Maud GRENET

DEC172158DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT et de Monsieur Christian TENAUD, délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur François YVON

Madame Anne VILNAT

Monsieur Christian TENAUD

Madame Maud GRENET



DEC172545DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Madame Sandrine LE BIHAN, assistante ingénieure, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC172061DR04 du 17 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Olivier MARTIN Madame Catherine DAMERVAL

Madame Sandrine LE BIHAN Madame Valérie LESPINAS

DEC172546DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL, délégation est donnée à Madame Sandrine LE BIHAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL et de Madame Sandrine LE BIHAN, délégation est donnée à Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 4

La décision DEC172062DR04 du 17 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL

Madame Sandrine LE BIHAN

Madame Valérie LESPINAS

DEC172693DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Elsa CORTIJO*, directeur de l'unité *UMR8212* intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171951DR04 du 17 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPHILLON

Madame Elsa CORTIJO

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Valérie SETTI-MAURICE

DEC172694DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Marie BREON et de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation est donnée à Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 4

La décision DEC171952DR04 du 17 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2017

Le directeur d'unité
Madame Elsa CORTIJO

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Valérie SETTI-MAURICE

DEC172374DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur de l'unité de la MOY1688 intitulée Direction Déléguée aux Achats et à l'Innovation (DDAI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifié portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013, nommant Olivier Bérard directeur délégué aux achats et à l'innovation, à compter du 3 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Bérard, directeur de l'unité MOY1688, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Bérard, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Boivent, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Boivent, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Turci, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision DEC132340DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juillet 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172688DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine Grancher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP), dont le directeur est M. Franck Lavigne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine Grancher, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC140119DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 septembre 2017

Le directeur d'unité
Franck Lavigne

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172687DR05

Décision portant délégation de signature à M. Franck Lavigne, Directeur de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP), dont le directeur est M. Franck Lavigne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Lavigne, directeur de l'unité UMR8591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Lavigne, délégation de signature est donnée à Mme Delphine Grancher, IR, et à Mme Michelle Pennec, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140118DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 septembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172645DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Cécilia Mendes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN) dont le directeur est M. Alain Bertho ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécilia Mendes, Secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC160182DR05 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2017 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Denis, le 15 septembre 2017

Le directeur d'unité
Alain Bertho

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172644DR05

Décision portant délégation de signature à M. Alain Bertho, Directeur de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (MSHPN) dont le directeur est M. Alain Bertho ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bertho, délégation de signature est donnée à Mme Cécilia Mendes, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160183DR05 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2017 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 septembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172562DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eric Migevant, responsable du Service Central des Concours, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC162368DAJ du 25 octobre 2016, nommant Eric Migevant, responsable du Service Central des Concours, à compter du 1^{er} octobre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Migevant, responsable du Service Central des Concours, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Migevant, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Pagnat, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} octobre 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 septembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC172581DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

Vu la décision DEC150023INSU du 02 février 2015 portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'UMR7358

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Raphaël Pik**, directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Pik, délégation de signature est donnée à M. **Christian FRANCE-LANORD**, Directeur de Recherche CNRS, à Mme **Isabelle GEOFFROY**, Ingénieur d'Etude CNRS et M. **Etienne DELOULE**, Directeur de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC152551DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les Nancy, le 1^{er} septembre 2017.

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC172540DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian FRANCE-LANORD, Mme Isabelle GEOFFROY et M. Etienne DELOULE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques dont le directeur est Raphaël Pik ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Christian France-Lanord, Directeur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-Lanord, délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, Ingénieur d'Etude CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-Lanord et de Mme Isabelle Geoffroy, délégation est donnée à M. Etienne Deloule, Directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 01/09/2017

Le directeur d'unité
Raphaël PIK

DEC172726DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC161278DR07 du 1 juin 2016 portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, dont le directeur est M. Olivier BEUF ;

Vu la décision DEC161278DR07 du 1 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC161278DR07 du 1er Juin 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BEUF, délégation de signature est donnée à M.Hugues BENOIT-CATTIN, directeur adjoint, à Monsieur Pierre CROISILLE, directeur adjoint et à Mme Sandrine VIGNON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172718DR07

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Baillot directeur par intérim de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, dont le directeur est Monsieur Guillaume HANROT ;

Vu la décision DEC172318INS2I portant cessation de fonctions et nomination de M. Patrick BAILLOT directeur par intérim, et nomination de M. Frédéric Vivien, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick BAILLOT, directeur par intérim de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAILLOT, délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Toute décision antérieure donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172563DR07

Décision portant délégation de signature à M. Fabien GODEFERD directeur de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC161232DGDS modifiée, du 16 Décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence dont le directeur est Fabien GODEFERD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien GODEFERD, directeur de l'unité GDR2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien GODEFERD, délégation de signature est donnée à M. Mickael BOURGOIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Toute décision antérieure donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 1^{er} janvier 2017 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 septembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172561DR07

Décision portant délégation de signature à M. Claude GAUTIER, directeur de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5206, intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE, dont le directeur est M. Claude GAUTIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Claude GAUTIER, directeur de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAUTIER, délégation de signature est donnée à M. Pascal ALLAIS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162773DR07 du 1er décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC172373DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile BATIGNE-VALLET, directrice de l'unité UMR5138 intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, dont la directrice est Mme Cécile BATIGNE-VALLET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Cécile BATIGNE-VALLET, directrice de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile BATIGNE-VALLET, délégation de signature est donnée à Madame Christine Oberlin, directrice adjointe, et à Madame Valérie Merle, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171348DR07 du 27 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC172613DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), dont le directeur est M. Stéphane GUILLOT, et MM. Denis JONGMANS, Olivier COUTANT, Philippe LESAGE et Mme Nathalie COTTE, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC172244INSU du 23 août 2017 nommant M. Franck PLUNIAN, aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre) à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUILLOT, délégation de signature est donnée à M. François JOUANNE, PR2 USMB, Mme Anne PAUL, DR2 CNRS, M. Franck PLUNIAN, PR2 UGA, directeur-adjoint, Mme Nathalie COTTE, IR1 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, M. Alain BURGESSER, CR1 CNRS, et M. François Xavier MEVEL, IE UGA, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 24 999 € HT.

Article 3

La décision n° DEC171644DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 septembre 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **Stéphane GUILLOT**

E-mail : is terre-direction@univ-grenoble-alpes.fr Directeur de l'unité : iSTerre

Code Unité : UMR 5275 Institut : Institut des Sciences de la Terre

Adresse : 1381 Rue de la Piscine 38400 Saint Martin d'Hères

- ❖ Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	Guillot Stéphane DR CNRS Directeur		oui	Oui	
Mandataire éventuel	Jouanne François PR2 USMB Directeur adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	Paul Anne DR CNRS Directrice-Adjointe		oui	oui	
Mandataire éventuel	Plusan Franck PR2 UGA Directeur Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	Bungesser Alain CR CNRS Cotte Nathalie IR CNRS Directrice Adjointe		oui	oui	24 999,00 HT
Mandataire éventuel	Mével François-Xavier IE UGA Responsable Financier		oui	oui	24 999,00 HT

Date : 04/09/2017

Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN - Tél : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC172350DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU directeur par intérim de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7346, intitulée « Centre de physique des particules de Marseille », dont le directeur est Eric KAJFASZ ;

Vu la décision DEC171887IN2P3 du 26 juillet 2017 portant nomination de Cristinel DIACONU, directeur par intérim de l'unité UMR746, intitulée « Centre de physique des particules de Marseille », à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cristinel DIACONU, directeur par intérim de l'unité UMR7346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cristinel DIACONU**, délégation de signature est donnée à Rémy POTHEAU, IR, à Marie-Thérèse DONEL, IE, à Guy INGARSIA, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à compter du 1er septembre 2017.

Article 3

La décision n° DEC120199DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC172401DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rachid EL-AZOUZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

Vu la décision DEC172161INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination d'Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, intitulée « Cultures, patrimoines et sociétés numériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid EL-AZOUZI, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} août 2017

Le directeur d'unité
Eric TRIQUET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172400DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

Vu la décision DEC172161INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination d'Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, intitulée « Cultures, patrimoines et sociétés numériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric TRIQUET**, délégation de signature est donnée à **M. Rachid EL-AZOUZI**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170777DR12 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} août 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC172351DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rémy POTHEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7346, intitulée « Centre de physique des particules de Marseille », dont le directeur est Eric KAJFASZ ;

Vu la décision DEC171887IN2P3 du 26 juillet 2017 portant nomination de Cristinel DIACONU, directeur par intérim de l'unité UMR746, intitulée « Centre de physique des particules de Marseille », à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Rémy POTHEAU, directeur technique**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rémy POTHEAU**, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DONEL, responsable administrative**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rémy POTHEAU** et de **Mme Marie-Thérèse DONEL**, délégation est donnée à **M. Guy INGARSIA, responsable financier**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2017

Le directeur d'unité par intérim
Cristinel DIACONU

DEC172616DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine MURIAUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3725, intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171910INSB du 7 juillet 2017, portant cessation de fonctions et nomination de Mme Delphine MURIAUX, directrice de l'unité UMS3725 intitulée *Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine CHABLE-BESSIA, Manager technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CHABLE-BESSIA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Christophe MORILLAS, Gestion administrative et financière ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2017

La directrice d'unité

Delphine MURIAUX

DEC172696DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015, portant création de l'unité FR3724 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à M. Jean-François GHIGLIONE, DR2, et à M. Yves DESDEVISES, PR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Mme Josiane FIEVET, AI, à l'effet de signer les actes mentionnées à l'article 1^{er}, dont le montant n'excède pas 3 000 € HT.

Article 4

La décision n° DEC170736DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Septembre 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC172615DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine MURIAUX, directrice de l'unité UMS3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC171910INSB du 7 juillet 2017, portant cessation de fonctions et nomination de Mme Delphine MURIAUX, directrice de l'unité UMS3725 intitulée *Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine MURIAUX, directrice de l'unité UMS3725, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine MURIAUX, délégation de signature est donnée à Mme Christine CHABLE-BESSIA, IR2, et à M. Christophe MORILLAS, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170805DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC172312DR14

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération (LBCMCP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération, dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Trouche, directeur de l'unité mixte de recherche n°5088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Trouche, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Tournier-Gachet, DR, et à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150392DR14 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 juillet 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC172307DR14

Décision portant délégation de signature à **M. Philippe Miroux** et à **M. Cyril Guillot** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée **Travaux de recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée **Travaux de recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES)** ;

Vu la décision DEC171795INEE du 20 juin 2017 portant nomination de **M. Nicolas Valdeyron** aux fonctions de directeur de l'unité suscitée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Miroux, IEHC**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe Miroux**, délégation est donnée à **M. Cyril Guillot, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Nicolas Valdeyron

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172313DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Tournier-Gachet et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération (LBCMCP),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération, dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Tournier-Gacher, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Tournier-Gacher, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le Directeur d'unité

M. Didier Trouche

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172299DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche n°3414 intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société (MSHS-T), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société, dont le directeur est M. Pascal Gaillard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche n°3414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Gaillard, délégation de signature est donnée à M. Philippe Blanc, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150107DR17 du 15 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 juillet 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC172275DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

Vu la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Lecomte, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Dolor, directrice administrative et M. Gilles Guichard, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC160953DR15 du 20 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 juillet 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172316DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia Dulor, directrice administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor délégation est donnée à M. Gilles Guichard, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 13 juillet 2017

La directrice d'unité
Sophie Lecomte

DEC172586DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Hervouet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives dont le directeur est M. Andrew Smith ;

Vu la décision DEC162600INSHS du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Andrew Smith et nomination de M. Xabier Itçaina aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives jusqu'au 31 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC172177INSHS du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Xabier Itçaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives à compter du 1^{er} août 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Hervouet, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Hervouet, délégation est donnée à Mme Dominique Nguyen, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 11 septembre 2017

Le directeur d'unité
Xabier Itçaina

DEC172585DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Itçaina, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives dont le directeur est M. Andrew Smith ;

Vu la décision DEC162600INSHS du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Andrew Smith et nomination de M. Xavier Itçaina aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives jusqu'au 31 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC172177INSHS du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Xavier Itçaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives à compter du 1^{er} août 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier Itçaina, directeur de l'UMR5116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Itçaina, directeur, délégation de signature est donnée à M. Ronan Hervouet, directeur adjoint et Mme Dominique Nguyen, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170271DR15 du 26 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 septembre 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171943DR16

Décision portant délégation de signature à M. Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité UMR 9192 intitulée « Processus infectieux en milieu insulaire tropical », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR 9192 intitulée « Processus infectieux en milieu insulaire tropical », dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrick MAVINGUI**, directeur de l'unité UMR 9192 intitulée « Processus infectieux en milieu insulaire tropical », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2015

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172048DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Annaïg LE GUEN, directrice de l'unité USR 3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA)», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité USR 3456 intitulée « CNRS Guyane» dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN;

Vu la décision DEC142129DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3456 intitulée « CNRS Guyane» et nommant Mme Annaïg LE GUEN directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152744INEE du 29 décembre 2015 portant modification de l'intitulé et des tutelles de l'unité USR 3456. A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité est modifiée comme suit :

- Intitulé : Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens
- Partenaires : Université de Guyane, IFREMER ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA)», à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Annaïg LE GUEN**, directrice de l'unité USR 3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Annaïg LE GUEN**, délégation de signature est donnée à **M. Laurent DANTEC**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171937DR16

Décision portant délégation de signature à M. Thorsten SCHUMM, directeur de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP)», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC07A006DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP)», dont le directeur est M. Norbert MAUSER ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP)», dont le directeur est M. Norbert MAUSER ;

Vu la décision DEC161138INSMI du 24 mai 2016 portant nomination de M. Thorsten SCHUMM aux fonctions de directeur de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thorsten SCHUMM**, directeur de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) » ; à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thorsten SCHUMM**, délégation de signature est donnée à **M. Norbert MAUSER** directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mai 2016

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171934DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI 3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC101403SU du 15 janvier 2010 portant création de l'unité UMI 3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC162995INSU du 5 février 2016 portant nomination de Mme Claudia SIMIONATO aux fonctions de directrice de l'unité UMI 3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claudia SIMIONATO**, directrice de l'unité UMI 3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Claudia SIMIONATO**, délégation de signature est donnée à **Mme Andréa CARRIL** et **M. Alexis HANNART** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172051DR16

Décision portant délégation de signature à M. Stefanos GEROULANOS, directeur de l'unité UMI 3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS - New-York) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130889INSHS du 15 avril 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS - New-York) » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC152488INSHS du 21 décembre 2015, portant nomination de M. Stefanos GEROULANOS en tant que directeur par intérim de l'unité UMI 3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS - New-York) » ;

Vu la décision DEC162066INSHS du 5 août 2016 portant nomination de M. Stefanos GEROULANOS en remplacement de M. Randall WHITE appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Stefanos GEROULANOS**, directeur de l'unité UMI 3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS - New-York) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stefanos GEROULANOS**, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas GUILHOT** directeur adjoint et **Mme Valérie DUBOIS**, ingénieure d'études gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2016

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172678DR16

Délégation de signature consentie à Madame Anne Peyroche par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°112720DAJ portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Madame Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science du CNRS à compter du 18 janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne PEYROCHE, directrice générale déléguée à la science, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Mission pour l'interdisciplinarité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne PEYROCHE, délégation est donnée à :

- Monsieur Stéphane BLANC, chargé de mission auprès de la direction générale déléguée à la science ;
- Madame Catherine CLERC, ingénieure de recherche ;
- Madame Marie-Christine MICHEL, technicienne de recherche ;

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172471DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°1100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Madame Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre COMETS directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC171817DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du Pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017 en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Pierre COMETS**, directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre COMETS, délégation est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL** adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172640DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activités ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC132450DAJ du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Zoubeir ZADVAT aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal AUSCHER aux fonctions de directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) à compter du 28 août 2017, en remplacement de M. Christoph SORGER appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Pascal AUSCHER**, directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal AUSCHER, délégation est donnée à **M. Zoubeir ZADVAT**, directeur adjoint administratif de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171926DR16

Décision portant délégation de signature à M. Denis HERMANN, directeur de l'unité USR 3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070037SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran » et nommant Christian BROMBERGER, directeur ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 1^{er} janvier 2016 portant nomination M. Denis HERMANN en tant que directeur par intérim de l'unité USR 3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran » pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016 ;

Vu la décision DEC162879INSHS du 12 janvier 2017 approuvant le renouvellement de nomination de M. Denis HERMANN en tant que directeur par intérim de l'unité USR 3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran » à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis HERMANN**, directeur de l'unité USR 3139 intitulée « Institut Français de Recherche en Iran », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171924DR16

Décision portant délégation de signature à M. Eric CONTE, directeur de l'unité USR 2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR 2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) », dont le directeur est Eric CONTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M Eric CONTE**, directeur de l'unité USR 2003 « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC172228DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 15 mars 2017 portant délégation de signature à Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange (DR 16)

Vu la décision n°DEC171848DAJ du 26 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel MORTIER aux fonctions de délégué général à la valorisation, à compter du 26 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michel MORTIER**, délégué général à la valorisation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la délégation générale à la valorisation, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171929DR16

Décision portant délégation de signature à M. Claudio LANDIM, directeur de l'unité UMI 2924 intitulée « IMPA », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 2924, intitulée « IMPA », dont le directeur est M. Claudio LANDIM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Claudio LANDIM**, directeur de l'unité UMI 2924, intitulée « IMPA », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172612DR16

Délégation de signature consentie à Madame Laurence EL KHOURI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 Juillet 2010 portant organisation de la Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST) ;

Vu la décision DEC100176DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST);

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC172385DAJ du 10 août 2017 portant nomination de Mme Laurence EL KHOURI aux fonctions de directrice de l'Information Scientifique et Technique par intérim, à compter du 11 août 2017 en remplacement de M. Renaud FABRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Laurence EL KHOURI**, directrice par intérim de la Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIST, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence EL KHOURI, délégation est donnée à **Madame Marie-Jeanne GAUDOIN**, ingénieure d'étude classe exceptionnelle et à **Madame Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante-ingénieure, chargée des affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 août 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC172387DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont la directrice est Mme Béatrice Béchet ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Béchet, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Calmet, maître de conférence des universités de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 8 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172390DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Mme Françoise Binet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Binet, délégation de signature est donnée à Mme Joan Van Baaren, professeur des universités et Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172415DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Bernd Grambow ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernd Grambow, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, assistante ingénieure et Mme Merryl Decatoire, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172425DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Jaouen, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est M. Pascal Jaouen ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Jaouen, directeur de l'unité UMR6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Jaouen, délégation de signature est donnée à M. Jérémie Pruvost, professeur des universités et M. Jack Legrand, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172427DR17

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, dont le directeur est M. Claude Jard ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Jard, délégation de signature est donnée à Mme Christine Wenger, directrice de recherche de 1^e classe, Mme Sophie Girault, ingénieure d'études de 1^e classe, Mme Anne-Françoise Quin, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Franck Plestan, professeur des universités de 1^e classe, M. Patrick Le Callet, professeur des universités de 2^e classe et M. Pascal Molli, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172428DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est M. Jean-Marc Jézéquel ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Jézéquel, délégation de signature est donnée à M. Bruno Arnaldi, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche de 1^e classe et Mme Evelyne Orain, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172440DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est M. Gilles Pinay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Pinay, délégation de signature est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférences des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172441DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3722, intitulée Algosolis, dont le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. JérémY Pruvost, délégation de signature est donnée à M. Pascal Jaouen, professeur des universités de 2^e classe et M. Jack Legrand, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172442DR17

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon directeur de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6291, intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, dont le directeur est M. Richard Redon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Redon, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Rivaud, ingénieure d'études de 2^e classe et Mme Gervaise Loirand, directrice de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172447DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances architectures urbanités, dont le directeur est M. Daniel Siret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Siret, délégation de signature est donnée à M. Thomas Leduc, ingénieur de recherche hors classe, M. Anthony Pecqueux, chargé de recherche de 1^e classe et Mme Françoise Cholat, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172448DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3549, intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, dont le directeur est M. Nicolas Thély ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Thély, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172455DR17

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, dont le directeur est M. Claude Jard ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Wenger, directrice de recherche de 1^e classe, Mme Sophie Girault, ingénieure d'études de 1^e classe, Mme Anne-Françoise Quin, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Franck Plestan, professeur des universités de 1^e classe, M. Patrick Le Callet, professeur des universités de 2^e classe et M. Pascal Molli, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 11 septembre 2017

Le directeur d'unité

Claude JARD

DEC172456DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est M. Jean-Marc Jézéquel ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Arnaldi, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche de 1^e classe et Mme Evelyne Orain, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 août 2017

Le directeur d'unité

Jean-Marc JEZEQUEL

DEC172459DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Jaouen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est M. Pascal Jaouen ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémie Pruvost, professeur des universités et M. Jack Legrand, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 20 septembre 2017

Le directeur d'unité

Pascal JAOUEN

DEC172460DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont la directrice est Mme Béatrice Béchet ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Calmet, maître de conférence des universités de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 septembre 2017

La directrice d'unité

Béatrice BECHET

DEC172461DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3549, intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, dont le directeur est M. Nicolas Thély ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 septembre 2017

Le directeur d'unité

Nicolas THELY

DEC172463DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Bernd Grambow ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, assistante ingénieure et Mme Merryl Decatoire, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 5 septembre 2017

Le directeur d'unité

Bernd GRAMBOW

DEC172467DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique dont le directeur est M. Philippe Schollhammer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Schollhammer, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Tripier, professeur des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 8 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172477DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164, intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Bernard Jouga, professeur, M. Jean-François Diouris, professeur des universités de classe exceptionnelle, Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études de 2^e classe et M. Philippe Besnier, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 9 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172479DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164, intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Jouga, professeur, M. Jean-François Diouris, professeur des universités de classe exceptionnelle, Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études de 2^e classe et M. Philippe Besnier, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 août 2017

Le directeur d'unité

Ronan SAULEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172690DR19

Décision portant délégation de signature à M. Dominique MOUAZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière dont le directeur est M. Robert LAFITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MOUAZE, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MOUAZE, délégation est donnée à M. Franck LELONG, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 septembre 2017

Le directeur d'unité
Robert LAFITE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172689DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière dont le directeur est M. Robert LAFITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert LAFITE, directeur de l'unité UMR6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à M. Dominique MOUAZE, Maître de conférences et à M. Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130578DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 septembre 2017

Le délégué régional

Vincent GOUJON

DEC172650DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie MENARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant M. Vincent GOUJON, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Adjointe au Délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie MENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie MENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Sébastien GRESIK, Ingénieur de Recherche, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Géraldine PHILIPPOT, Ingénieur d'études, Adjointe au Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 septembre 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC17252DR20

Décision portant délégation de signature à M. Richard Faure pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) ;

Vu la décision n° 171947INSHS du 12/07/2017 nommant Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard Faure, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/09/17

La directrice d'unité
Fanny MEUNIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172521DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Fanny MEUNIER, directrice par intérim de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 171947INSHS du 12/07/2017 nommant Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fanny Meunier, directrice par intérim de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, délégation de signature est donnée à M. Richard Faure, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 171353DR20 du 20/04/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 28/08/17

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC172186DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC172185DAJ portant nomination de Mme Claire Ferras-Fleutry aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140840DAJ susvisée, les termes « *Mme Marie-Hélène Papillon* » sont remplacés par les termes « *Mme Claire Ferras-Fleutry* ».

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC172185DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, **3 1 AOUT 2017**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC17232DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133315DAJ du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Pierrick Roberge aux fonctions d'adjoint au directeur adjoint administratif de l'INSU ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC141610DAJ portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'institut national des sciences de l'univers ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ces attributions, délégation est donnée à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, directeur adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU et de M. Jean-Pierre Reyes, directeur adjoint administratif, délégation est donnée à M. Pierrick Roberge, adjoint au directeur adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} dans la limite de ses attributions.

Art. 4. - La décision DEC141612DAJ modifiée portant délégation de signature à la délégation à Mme Pascale Delecluse est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **-1 SEP. 2017**


Alain Fuchs



Délégation Alsace

DEC172691DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78

	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE RAMSES	
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μCT haute résolution (50μm)	
1957	Prix par examen	34,00

3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
7091	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1 286,53
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51
I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE		
7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86
J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES		
7071	Etude technique	63,22
7072	Bonding puce électronique	55,62
7073	Montage carte électronique	49,39
7074	Envoi postal et garantie	47,98
7075	Frais administratif	47,98
K) VOLIERE A CORBEAUX		
7093	Loyer pour la volière à corbeaux	474,30
L) MICRO ANALYSES		
7181	Micro-analyse élémentaire CHN	10,73
7182	Micro-analyse élémentaire O	13,50

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		

	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90

1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
6. Analyse HPIC : tarif unitaire		
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire		
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
D) DOSIMETRIE RAMSES		
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA		
Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon,		

levés radiométriques sur site...

1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)

1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00

2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)

1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00

3. Forfait hébergement

1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50

1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
7092	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1680,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00

I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE

7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
------	--	--------

J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7076	Etude technique	128,66
7077	Bonding puce électronique	80,25
7078	Montage carte électronique	73,17
7079	Envoi postal et garantie	82,93
7080	Frais administratif	82,93

K) VOLIERE A CORBEAUX

7094	Loyer pour la volière à corbeaux	654,30
------	----------------------------------	--------

L) MICRO ANALYSES

7183	Micro-analyse élémentaire CHN	12,19
7184	Micro-analyse élémentaire O	15,34

*HCS = hors contrôles sanitaires

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2017.

Article 3 :

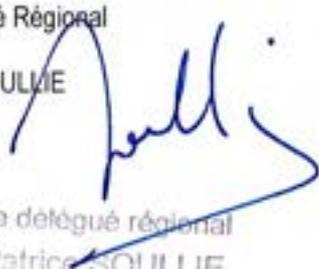
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1 septembre 2017

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC172560 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3725 intitulée CEMIPAI :
Plateforme L3**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme L3 de l'UMS3725 intitulée CEMIPAI sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



PLATEFORME L3

Tarification de mise à disposition d'un PSM :

Prestations	P.U HT Académique sur site*	P.U HT Académique hors site **	P.U HT Industriel **
Mise à disposition d'1 PSM pour une année	15 000 €	18 000 €	65 000 €
Mise à disposition d'1 PSM pour une semaine	500 €	600 €	2 200 €
Équipements de protection individuelle par personne pour une année	500 €	500 €	1 000 €
Équipements de protection individuelle par personne pour une semaine	50 €	50 €	100 €

* : UMR5237-CRBM / UMR9004-IRIM / UMR5535-IGMM

** : Pour les Académiques non CNRS et les industriels, et ce quelle que soit la durée d'utilisation (semaine ou année), une convention d'hébergement sera obligatoirement mise en place avant le démarrage de la prestation.

CEMIPAI - UMS3725 CNRS
RDJ CPBS - 1919 route de Mende
34293 Montpellier Cedex 5
Tél : +33 (0) 434 359 751 Fax : +33 (0) 434 359 414
Courriel : christophe.morillas@cnsr.fr

DEC171527INSB

Décision portant modification de la décision collective DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service et notamment renouvellement de l'unité mixte de service n°3444 ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC151298DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de service (UMS) n°3444 intitulée « Biosciences Gerland - Lyon Sud » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Biosciences Gerland – Lyon Sud » sont remplacés par « SFR Biosciences ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC172537INEE

Décision portant ajout de la commission interdisciplinaire n°52 en qualité de section de rattachement de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er juillet 2017, la commission interdisciplinaire n°52 est ajoutée en qualité de section de rattachement de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172717DR19

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Normandie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Normandie.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 7 membres élus : A CARVIN, N DEVILLEZ, I GUERET-HAMET, E LIEGAULT, S MILHOUD-AUSSANT, L REVERT, I YVON. ;
- 3 membres nommés : C AUBERT-GEOFFROY, V ONFROY, A TATUAM-CHATUE.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} octobre 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171915DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés dont la directrice est Mme Sophie de Ruffray ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 24 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 8 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 4 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170312DRH



Le Président du Centre national de la recherche scientifique

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié
organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifi
les dispositions statutaires communes aux corps d
fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifi
aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires
CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination
de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Ce
National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

DECIDE

ARTICLE I

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de
directeur de recherche de première classe, les
agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
DRAPIER	Olivier	1	4
DUCHENE	Gilbert	1	10
GOY HENNINGSSEN	Corinne	1	11
HEUER	Daniel	1	11
MONNIER	Emmanuel	1	12
PERRET	Pascal	1	7
PLASZCZYNSKI	Stéphane	1	4
SCARPACI	Jean-Antoine	1	4
VAN KOLCK	Ubirajara	1	4
BUCHER	Martin	2	1
GEORGEOT	Bertrand	2	14
KNECHT	Marc	2	12
PICCO	Marco	2	2
VOLPE	Marie-Christina	2	1
BERGER	Claire	3	11
DE WILDE	Yannick	3	2
GEORGE	Jean-Marie	3	4
PIZZINI	Stefania	3	11
SCALBERT	Denis	3	13
SIDIS	Yvan	3	4

NOM	PRENOM	SECTION	DR
ALEXANDROU	Antigoni	4	4
CAMPARGUE	Alain	4	11
CONSTANT	Eric	4	7
MINIATURA	Christian	4	16
POIZAT	Jean-Philippe	4	11
VACH	Holger	4	4
BEAUFORT	Marie-France	5	8
DAUCHOT	Olivier	5	2
DEVINCRE	Benoist	5	5
LACAZE	Emmanuelle	5	2
TONNERRE	Jean-Marc	5	11
CASTAGNA	Giuseppe	6	1
CORTIER	Véronique	6	6
GIAVITTO	Jean-Louis	6	1
MAGNIEZ	Frédéric	6	1
RIVALS	Eric	6	13
ANTONINI	Marc	7	20
LAMIRAUX	Florent	7	14
NICOLAIDES	Michel	7	11
PRIEUR	Christophe	7	11
QUEINNEC	Isabelle	7	14
VANRULLEN	Rufin	7	14
BERGAUD	Christian	8	14
COLOMBELLI	Raffaele	8	4
FONTAINE	Chantal	8	14
LETARTRE	Xavier	8	7
PICHON	Lionel	8	4
WALLART	Xavier	8	18
COULOUVRAT	François	9	2
KOMATITSCH	Dimitri	9	12
MARTIN	Christophe	9	11
BRAZA	Marianna	10	14
CHABERT	Pascal	10	4
FITTSCHEN	Christa	10	18
FRANC	Jean-Pierre	10	11
GONZALEZ	Jean-Jacques	10	14
MASBERNAT	Martine	10	14
POULIQUEN	Olivier	10	12

NOM	PRENOM	SECTION	DR
ANSELME	Karine	11	10
FRETIGNY	Christian	11	2
LACROIX-DESMAZES	Patrick	11	13
TRIBET	Christophe	11	2
CAHARD	Dominique	12	19
LAMATY	Frédéric	12	13
MAUDUIT	Marc	12	17
BASSANI	Dario	13	15
BENICHOU	Olivier	13	2
DOUBLET	Marie-Liesse	13	13
LE MEST	Yves	13	17
SAUE	Trond	13	14
ZEHNACKER-RENTIEN	Anne	13	4
AVARVARI	Narcis	14	17
BOUKHERROUB	Rabah	14	18
GALARNEAU	Anne	14	13
MAUGE	Françoise	14	19
MEZAILLES	Nicolas	14	14
PINEL-HENRYON	Catherine	14	7
BASSAT	Jean-Marc	15	15
GANDIN	Charles-André	15	20
HYTCH	Martin	15	14
MAHIOU	Rachid	15	7
MONCEAU	Daniel	15	14
SIMON	Patrick	15	8
AMBLARD	Muriel	16	13
BENHIDA	Rachid	16	20
CHAMOT-ROOKE	Julia	16	5
NUZILLARD	Jean-Marc	16	6
AGHANIM	Nabila	17	4
GRANIER	Claire	17	14
JOBLIN TOUBLANC	Christine	17	14
KNODLSEDER	Jurgen	17	14
LILENSTEN	Jean	17	11
MENARD	François	17	11
MICHEL	Patrick	17	20
BOSCH	Delphine	18	13
DEBAYLE	Eric	18	7
LEROY	Sylvie	18	2
PUBELLIER	Manuel	18	2
SERVAIS	Thomas	18	18
WIECZOREK	Mark	18	20

NOM	PRENOM	SECTION	DR
BONY-LENA	Sandrine	19	4
BOUCHER	Olivier	19	5
FORGET	François	19	4
GARCON	Véronique	19	14
JAFFREZO	Jean-Luc	19	11
SICRE	Marie-Alexandrine	19	2
DE RESENDE BASTOS TAVARES	Paulo	20	4
GONTERO-MEUNIER	Brigitte	20	12
GRANGEASSE	Christophe	20	7
LADANT	Daniel	20	5
LIEBL	Ursula	20	4
MORERA	Solange	20	4
SALANOUBAT	Marcel	20	1
BARRE	François-Xavier	21	4
BOULOC	Philippe	21	4
HAJNSDORF CASNABET	Eliane	21	2
POLARD	Patrice	21	14
SUPPLY	Philip	21	18
BASTO	Renata	22	2
ECHARD	Arnaud	22	5
GAUTREAU	Alexis	22	4
JACKSON	Catherine	22	1
MEGE	René-Marc	22	1
PERRON	Muriel	22	4
PLAZA	Serge	22	14
RUGGIERO ALLARD	Florence	22	7
GRIMSLEY	Nigel	23	13
BLANGY-BLOT	Anne	24	13
MANGONI	Matteo	24	13
MARTINEZ	Antoine	24	7
BACCI	Alberto	25	2
BOSSY MUSCATELLI	Françoise	25	12
COSSART	Rosa	25	12
GROC	Laurent	25	15
AUJARD	Fabienne	26	2
BONADONNA	Francesco	26	13
BORAUD	Thomas	26	15
MAMASSIAN	Pascal	26	2
NAZIR	Tatjana	26	7
CIMARELLI	Andrea	27	7
NEYROLLES	Olivier	27	14
NIEDERGANG	Florence	27	1

NOM	PRENOM	SECTION	DR
DONTENWILL	Monique	28	10
GAZEAU	Florence	28	1
MOLINA	Franck	28	13
UZE	Gilles	28	13
BLANC	Stéphane	29	10
DREZEN	Jean-Michel	29	8
GIMENEZ	Olivier	29	13
MAVINGUI	Patrick	29	16
MONE	Hélène	29	13
VIARD LEVEQUE	Frédérique	29	17
GRUAU	Gérard	30	17
MEUNIER	Jean-Dominique	30	12
OTTLE-PRIMOUT	Catherine	30	4
RUMPEL	Cornelia	30	2
LOZOUET	Nicole	31	5
MAUREILLE	Bruno	31	15
DRAELANTS	Isabelle	32	5
FAUELLE	Francois-Xavier	32	14
GATIER	Pierre-Louis	32	7
MORET	Pierre	32	14
SCOPELLO	Maria-Maddalena	32	1
BOURGON	Jérôme	33	7
COTTIAS	Myriam	33	16
LUIZARD	Pierre-Jean	33	2
BUCHI	Eva	34	6
GARDENT	Claire	34	6
CREPON	Marc	35	2
HERLIN	Denis	35	1
ILDEFONSE	Frédérique	35	1
PACHERIE	Elisabeth	35	2
CASSIER	Maurice	36	1
MALJEAN-DUBOIS	Sandrine	36	12
ALGER	Ingela	37	14
DUMEZ	Hervé	37	4
GAJDOS	Thibault	37	12
IMBS	Jean	37	2
KOESSLER	Frédéric	37	2
ALBERA	Dionigi	38	12
JEUDY-BALLINI	Monique	38	2

GANNA	Alia	39	16
NOM	PRENOM	SECTION	DR
BRIQUET	Jean Louis	40	5
DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	40	1
HIBOU	Béatrice	40	1
SPIRE	Alexis	40	1
CANTAT	Serge	41	17
CARLES	Rémi	41	13
HABSIEGER	Laurent	41	7
LAFFORGUE	Vincent	41	11
LAURENCOT	Philippe	41	14
SAADA	Ellen	41	1
SCHIFFMANN	Olivier	41	4
WELSCHINGER	Jean-Yves	41	7

ARTICLE II

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2017 sous réserve que les agents remplissent les conditions d

Fait à Paris, le 2/7/2017

Alain FUCHS

, portant

é, fixant
les

é, relatif
s du

l
entre

16 sous
l'ancienneté.

DEC170313DRH



**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié,
organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié
les dispositions statutaires communes aux corps de
fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié
aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires
CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination
de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Ce
National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

DECIDE

ARTICLE I

Sont retenus en vue de leur promotion au premier é
**de la classe exceptionnelle du corps des directe
de recherche**, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
ERAZMUS	Barbara	1	17
LEWITOWICZ	Marek	1	19
KURCHAN	Jorgé	2	2
TALEB IBRAHIMI HAMMOUTENE	Amina	3	4
URBINA JIMENEZ	René Christian	3	4
HEIDMANN	Antoine	4	2
REINING	Lucia	5	4
PIERROT	François	7	13
SCHWARTZ	Jean-Luc	7	11
RENOVELL	Michel	8	13

DESRUES	Jacques Jean-Marie	9	11
NOM	PRENOM	SECTION	DR
POINSOT	Thierry	10	14
LEQUEUX	François	11	2
ROLANDO	Christian	12	18
BOUSSEKSOU	Azzedine	14	14
DERENNE	Sylvie	16	2
GENOVA	Françoise	17	10
FRANCE-LANORD	Christian	18	6
BERGAMETTI	Gilles	19	1
GATTUSO	Jean-Pierre	19	20
ROMBY	Pascale	20	10
BENEDETTI CORREIA RASQUILHO RAPOSO	Maria Da Graca	22	2
MITHIEUX	Gilles	24	7
PREAT	Thomas	25	2
BENKIRANE	Monsef	27	13
MIR	Luis	28	1
CHAUVET	Eric	30	14
D'ERRICO	Francesco	31	15
BRIQUEL-CHATONNET	Françoise	32	1
ASHER	Nicholas	34	14
BIAIS	Bruno	37	14
WEBER	Christiane	39	13
LAVABRE	Marie-Claire	40	5

BHOURI	Hajer	41	1
COLMEZ	Pierre	41	2

ARTICLE II

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième **de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche**, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
KARYOTAKIS	Jean	1	11
LE DOUSSAL	Pierre	2	2
RIKKEN	Gerardus	3	14
BIGOT	Jean-Yves	4	10
GASCUEL	Olivier	6	13
CHATILA	Raja	7	2
FLANDRIN	Patrick	7	7
LAURENT	Christian	8	14
MEUNIER	Gérard	8	11
QUINTARD	Michel	10	14
LEIBLER	Ludwik	11	02
BACEIREDO	Jose-Antoine	12	14
JOACHIM	Christian	14	14
OUAHAB	Lahcene	14	17
LALLEMENT	Rosine	17	5
RICARD	Yanick	18	7
JOUSSAUME	Sylvie	19	4
RUSTIN	Pierre	20	1
TORA	Laszlo	21	10
VINCENT	Alain	22	14

CHOQUET	Daniel	25	15
NOM	PRENOM	SECTION	DR
GORVEL	Jean-Pierre	27	12
JARNE	Philippe	29	13
RAYMOND	Michel	29	13
EMPEREUR	Jean-Yves	32	16
ESPAGNE	Michel	35	2
BESSON	Gérard	41	11

ARTICLE III

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2017 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'

Fait à Paris, le

2/7/2017

Alain FUCHS

, portant

é, fixant
es

é, relatif
; du

entre

échelon
eurs

à échelon
eurs

.6 sous
'ancienneté

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC172183DRH

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

Vu, la décision du 23 novembre 2012, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié et complétée comme suit

Les lignes suivantes sont ajoutées

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation DR
SERGENT	Claire	Laboratoire de psychologie de la perception	UMR8244 1 ex UMR8158

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation DR
DAGIRAL	Eric	Centre de recherche sur les liens sociaux	UMR8070 1

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 juillet 2017

Alain FUCHS

N° de REF	INSTITUT	Nom du lauréat	prenom du lauréat
1	IN2P3	PERON	Olivier
13	INC	BERGER	Jan
4	INC	DEQUIDT	Alain
5	INC	DUMITRESCU	Ioana
9	INC	MURA	Simona
14	INEE	BOUTTONNE	Mathilde
16	INEE	CORENBLIT	Dove
15	INEE	GAUTHIER	Olivier
20	INEE	NAUDINOT	Nicolas
18	INEE	NUGUES	Maggy
19	INEE	RENARD	Florent
25	INP	HUE	Florian
23	INP	LAVERDANT	Julien
32	INS2I	JAKUBOWICZ	Jérémie
27	INS2I	PITI	Alexandre
36	INSB	ISABEL	Guillaume
34	INSB	TOLONEN	Andrew
35	INSB	TRIGO	Frederico
42	INSHS	BARRIER	Julien
54	INSHS	BAUJARD	Antoinette
39	INSHS	BERTOLI	Simone
41	INSHS	CATTIN	Florence
52	INSHS	GIUDICELLI	Christophe
51	INSHS	LOISEAU	Sylvain
53	INSHS	TAILLANDIER	Patrick
46	INSHS	VENTURA	Lolanda
55	INSHS	VESENTINI	Frédéric
60	INSIS	BRATCU	Antoneta Iuliana
59	INSIS	DAHLEM	Franck
57	INSIS	KACEM	Najib
63	INSMI	FALCONNET	Mikael
62	INSMI	GALATEAU	Aurélien
64	INSMI	LESOURD- CLAUSER	Marianne
65	INSMI	PEYRE	Rémi
66	INSU	HOMANN	Holger
73	INSU	COURNAC	Laurent
69	INSU	SUKHOVITCH	Alexei
71	INSU	TAUZIN	Benoit
70	INSU	ZOLINA	Olga

Universités partenaires	Code Unité	DR	Laboratoire d'affectat
NANTES	UMR6457	17	UMR6457 – Labora
TOULOUSE 3	UMR5626	14	UMR 5626 – Labor
CLERMONT FERRAND 2	UMR6272	7	UMR6272 – Labora
ENS PARIS	UMR8640	2	UMR8640 – Proces
PARIS 11 – PARIS SUD	UMR8612	4	UMR8612 – Physic
AIX-MARSEILLE 3	UMR6201	12	UMR6201 – Droit
CLERMONT FERRAND 2	UMR6042	7	UMR6042 – Labora
BREST	UMR6539	17	UMR6539 – Labora
NICE	UMR6130	20	UMR6130 – Centre
EPHE	USR3278	1	USR3278 – Centre
LYON 3	UMR5600	7	UMR5600 – Enviro
ROUEN	UMR6634	19	UMR6634 – Group
LYON 1	UMR5586	7	UMR5586 – Labora
TELECOM SUDPARIS	UMR5157	3	UMR5157 Service
CERGY-PONTOISE	UMR8051	5	UMR8051 Equipe
TOULOUSE 3	UMR5169	14	UMR5169 Centre c
EVRY	UMR8030	3	UMR8030 Génomic
PARIS 05	UMR8118	1	UMR8118 Laborat
ENS LYON	UMR5206	7	UMR5206 TRIANC
ST-ETIENNE	UMR5824	7	UMR5824 – Group
CLERMONT FERRAND 1	UMR6587	7	UMR6587 – Centre
DIJON	UMR5594	6	UMR5594 Archéolo
RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE	UMR6258	17	UMR6258 – Centre
PARIS 13-NORD	UMR7187	5	UMR7187 Lexique
ROUEN	UMR6266	19	UMR6266 – Ident
ORLEANS	UPR841	8	UPR841 – Institut
VERSAILLES ST-QUENTIN EN YVELINES	UMR8183	5	UMR8183 –Centre
GRENOBLE INP	UMR5216	11	UMR5216 GIPSA
ECOLE CENTRALE DELYON	UMR5513	7	UMR5513 Laborat
BESANCON	UMR6174	6	UMR6174 FEMTO
EVRY	UMR8071	3	UMR8071–statistic
BESANCON	UMR6623	6	UMR6623 Laborat
GRENOBLE 1	UMR5224	11	UMR5224 Laborat
INPL NANCY	UMR7502	6	UMR7502 – Institu
NICE	UMR6202	20	UMR6202 – Labora
TOULOUSE 3	UMR5126	14	UMR5126 – Centre
BREST	UMR6538	17	UMR6538 –Domai
LYON 1	UMR5276	7	UMR5276 (UMR51
GRENOBLE 1	UMR5183	11	UMR5183 –Labora

Thématique	Posit	issement	du	Résultat	chaire
Détection et mesure de	F	F	OUI	OUI	OUI
Développements méth	F	F		OUI	OUI
Thermodynamique mo	F	F			OUI
applications biologiqu	F	F			OUI
Vectorisation	F	F			OUI
Droit de l'environneme	F	F			OUI
Fonctionnement géom	F	F			OUI
Ecologie Benthique	F	F			OUI
Systèmes techniques e	F	F			OUI
Ecosystèmes corallien	F	F			OUI
Interactions hommes-	F	F			OUI
Nanosciences, Science	F	F		OUI	OUI
Nanoparticules/Nanos	F	F			OUI
Informatique et réseau	F	F			OUI
Robotique et sciences	F	F		OUI	OUI
Neurosciences, Neuro	F	F		OUI	OUI
Génétique métabolique	F	F			OUI
Physiologie cérébrale,	F	F			OUI
Politiques de l'enseign	F	F			OUI
Economie du bien être	F	F			OUI
Economie du capital h	F	F			OUI
Géoarchéologie-Anthr	F	F		OUI	OUI
Ethnologie, Histoire et	F	F			OUI
Figement lexical (langu	F	F		OUI	OUI
Informatique-Géograp	F	F		OUI	OUI
Histoire des savoirs sc	F	F		OUI	OUI
sociologie quantitative	F	F		OUI	OUI
Automatique énergie	F	F		OUI	OUI
Matériaux, phénomène	F	F			OUI
Métamatériaux Energie	F	F			OUI
mathématiques appliq	F	F			OUI
mathématiques	F	F	le la	OUI	OUI
modélisation	F	F		OUI	OUI
Mathématiques appliq	F	F			OUI
Modélisation et siimul	F	F			OUI
Modélisation du foncti	F	F		OUI	OUI
Géosciences dans le d	F	F			OUI
Imagerie Sismique de l	F	F			OUI
Processus physiques e	F	F		OUI	OUI

DEC170310DRH



Le Président du Centre national de la recherche scientifique

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, p
organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié,
les dispositions statutaires communes aux corps des
fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié,
aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires c
CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination
de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Cen
National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

DECIDE

ARTICLE I

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de c
de recherche de première classe, les agents dont l
noms suivent :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
AMHIS	Yasmine	1	4
CHEFDEVILLE	Maximilien	1	11
DEGALLAIX	Jérôme	1	7
DOLIGEZ	Xavier	1	4
DUPRE	Raphaël	1	4
LEMASSON	Antoine	1	19
LENAIN	Jean Philippe	1	2
LONGUEVERGNE	David	1	4
MALAESCU	Bogdan	1	2
SHABETAI	Alexandre	1	17
SIEJA	Kamila	1	10

NOM	PRENOM	SECTION	DR
BARAUSSE	Enrico	2	2
CORSON	Francis	2	2
GURAU	Razvan Gheorghe	2	4
IKHLEF	Yacine	2	2
MONGILLO	Gianluigi	2	1
PITROU	Cyril	2	2
VENAILLE	Antoine	2	7
ARRAS	Rémi	3	14
CHASTE	Julien	3	4
GATTI	Matteo	3	4
GIBERT	Mathieu	3	11
JACQUES	Vincent	3	4
LE BRETON	Jean-Christophe	3	17
ORLITA	Milan	3	11
CHENEAU	Marc	4	4
CUCHE	Aurélien	4	14
GRECH	Mickael	4	4
GUERIN	William	4	20
KRACHMALNICOFF	Valentina	4	2
LEPERS	Maxence	4	4
MARCHENKO	Tatiana	4	2
BELLEC	Amandine	5	1
BOCHER	Laura	5	4
DIVOUX	Thibaut	5	15
GATTI	Riccardo	5	5
GROSSIER	Romain	5	12
MARTENS	Kirsten	5	11
COHEN	Nathann	6	4
FANELLI	Angelo	6	19
JOLDES	Mioara Maria	6	14
ORGERIE	Anne-Cécile	6	17
POSS	Michaël Jeremie	6	13
VESIC	Srdjan	6	18
AUCOUTURIER	Jean-Julien	7	1
DELEDALLE	Charles-Alban	7	15
DIGNE	Julie	7	7
FIACCHINI	Mirko	7	11
MASQUELIER	Timothee	7	14
PAPADOPOULOS	Hélène	7	4
TAMADAZTE	Brahim	7	6
VALENZISE	Giuseppe	7	4

NOM	PRENOM	SECTION	DR
-----	--------	---------	----

ALIBART	Fabien	8	18
BADEL	Arnaud	8	11
CATTONI	Andréa	8	4
DESCAMPS	Emeline	8	14
FIX	Thomas	8	10
KERZERHO	Vincent	8	13
BELLIS	Cédric	9	12
BREMAUD	Iris	9	13
FALL	Abdoulaye	9	1
GERARD	Céline	9	8
QUEY	Romain	9	7
THEOCHARIS	Georgios	9	17
DAVIT	Yohan	10	14
DIETZE	Georg	10	4
MATHIS	Romain	10	14
PAI	David	10	8
SANTOS SOUSA	Joao	10	4
SEON	Thomas	10	2
TSIKATA	Sedina	10	8
CANDELIER	Raphael	11	2
GIBAUD	Thomas	11	7
GOBEAUX	Frédéric	11	4
LOPEZ-LEON	Teresa	11	2
RAYNAL	Matthieu	11	2
RAYNAUD	Jean	11	7
BESSET	Tatiana	12	19
DARSES	Benjamin	12	4
DONNARD	Morgan	12	10
LALLI	Claudia	12	17
MOLLICA	Giulia	12	12
ULRICH	Sébastien	12	13
BOLTOEVA	Maria	13	10
CONTRERAS-GARCIA	Julia	13	2
DE VIGUERIE	Laurence	13	2
LAURENT	Adèle	13	17
MESBAH	Adel	13	13
NOEL	Jean-Marc	13	1
PEDRERO ZAYAS	Zoyne	13	15
SPANGENBERG	Arnaud	13	10

NOM	PRENOM	SECTION	DR
BOIXEL	Julien	14	17

DUPONT	Celine	14	6
ORDOMSKIY	Vitaly	14	16
PICHON	Céline	14	14
RYZHIKOV	Andrey	14	10
BERTHEBAUD	David	15	19
DUGUET	Thomas	15	14
LEROI	Emilie	15	10
MERCIER	Frédéric	15	11
OEHLER SALAGER	Elodie	15	8
TENCE	Sophie	15	15
ACI-SECHE	Samia	16	8
DUPLAIS	Christophe	16	16
FISCHER DUROLA	Lucile	16	15
GARANGER	Elisabeth	16	15
LEBON	Guillaume	16	13
TAIB MAAMAR	Nada	16	15
BERNE	Olivier	17	14
CHIAVASSA	Andrea	17	20
LAVAUX	Guilhem	17	2
PETITDEMANGE	Ludovic	17	5
VERGANI	Susanna Diana	17	5
ASTAFYEVA	Elvira	18	1
DUBACQ	Benoit	18	2
LEROY	Stéphanie	18	6
MANTHILAKE	Manthilake Geeth	18	7
DANIAU	Anne-Laure	19	15
FRENEY	Evelyn	19	7
GUINOT	Benjamin	19	14
LEBEAUPIN BROSSIER	Cindy	19	14
PEYAUD	Vincent	19	11
THYSSEN	Mélilotus	19	12
UITZ DUBRANNA	Julia	19	20
BARDIAUX	Benjamin	20	5
BETZI	Stéphane	20	12
BIGOT	Sarah	20	7
FENDER	Aurélie	20	10
NURY	Hugues	20	11
DERRIEN	Thomas	21	17

NOM	PRENOM	SECTION	DR
-----	--------	---------	----

BENAZERAF	Bertrand	22	14
BOYAULT	Cyril	22	11
MEDIONI	Caroline	22	20
BOTTE	Cyrille	23	11
DE ANGELI	Alexis	23	4
HAMMANI	Kamel	23	10
PONTVIANNE	Frédéric	23	13
GERBE	François	24	13
COSTE	Bertrand	25	12
FINO	Elodie	25	11
MALLET	Nicolas	25	15
MANUEL	Marin	25	1
PANATIER	Aude	25	15
PARMENTIER	Régis	25	7
DURIER	Virginie	26	17
KALENINE	Solene	26	18
LEBLOIS	Arthur	26	1
PIFFERI	Fabien	26	2
THIEBAUT DE SCHOTTEN	Michel	26	2
LAGUETTE	Nadine	27	13
BOUDOU	Thomas	28	11
CHAUVEAU	Fabien	28	7
FLACHER	Vincent	28	10
GARY-BOBO	Magali	28	13
LAUTIER	Thomas	28	14
SOHIER	Jérôme	28	7
FOUQUET	Antoine	29	16
HAUTIER	Lionel	29	13
LEFEVRE	Thierry	29	13
MASSOL	François	29	18
VALEIX	Marion	29	7
VERDU	Paul	29	2
FRITSCH	Clémentine	30	6
LACOUÉ-LABARTHE	Thomas	30	8
LEVARD	Clément	30	12
MARIE	Benjamin	30	2
VILLEGER	Sébastien	30	13

NOM	PRENOM	SECTION	DR
CAULIEZ	Jessie	31	14
DAUJEARD	Camille	31	2

FAIVRE	Jean-Philippe	31	15
KHALIDI	Lamy	31	20
STEPHAN	Pierre	31	17
VILLOTTE	Sébastien	31	15
AGUT	Damien	32	5
BRIDOUX	Virginie	32	2
CASSIN	Matthieu	32	5
DAN	Anca Cristina	32	2
ISOARDI	Delphine	32	12
LACHENAL	Thibault	32	13
LECOMPTE	Camille	32	5
POIRIER	Nicolas	32	14
CARU	Vanessa	33	16
FRANCIS	Emmanuel	33	2
GRILLOT	Thomas	33	2
PASSINI	Michela	33	2
RICHARD	Elodie	33	2
ABRUSAN	Marta	34	14
CRISTIA	Alejandrina	34	2
LAPLANTINE	Chloe	34	1
OLLAGNIER-BELDAME	Magali	34	7
ROCHET-CAPELLAN	Amélie	34	11
SOUAG	Mostafa Lameen	34	1
CHARBONNIER	Pierre	35	2
JOLLIVET	Servanne	35	2
LE LAY	Maéline	35	15
MOSER	Cornelia	35	5
SERRE	Solveig	35	8
BERNARD	Lise	36	2
CONNIL	Damien	36	12
ESQUERRE	Arnaud	36	5
FIGEAC	Julien	36	14
FOUCHARD	Isabelle	36	5
GOLLAC	Sibylle Emmanuell	36	5
LE BRIS	Catherine	36	5
LIGNIER	Wilfried	36	5
NOLLEZ-GOLDBACH	Raphaëlle	36	5

NOM	PRENOM	SECTION	DR
APOUEY	Bénédicte	37	2
DEBARSY	Nicolas	37	8
OLLIVIER	Hélène	37	2

SIMONI	Anna	37	1
MOYA	Ismaël	38	5
PITROU	Perig	38	2
TOURAILLE	Priscille	38	2
AGUEJDAD	Rahim	39	10
ERDI LELANDAIS	Gülçin	39	8
LYSANIUK	Benjamin	39	5
MOUNET	Coralie	39	11
SAHEB-DJAHROMI	Mandana	39	1
TROUILLET	Pierre-Yves	39	15
VARREL	Aurélie	39	1
BENQUET	Marlène	40	2
GAYET	Carole	40	5
GUINAUDEAU	Isabelle	40	15
LEJEUNE	Aude	40	18
ARSENIO	Rui Diogo	41	2
AUBRUN	Nathalie	41	7
BETTINELLI	Jérémie	41	4
BRINI	Andrea	41	13
COHEN	Serge	41	4
DUCHENE	Vincent	41	17
DUDAS	Olivier	41	2
JACOB	Laurent	41	7
MAZZUCHELLI	Marco	41	7
METIVIER	Ludovic	41	11
MIRRAHIMI	Sepideh Sadat	41	14
PIRUTKA	Alena	41	5
SANDON	Sheila	41	10
WEISS	Pierre	41	14

ARTICLE II

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2016 réserve que les agents remplissent les conditions d'a

Fait à Paris, le 2/7/2017

Alain FUCHS

portant

fixant

relatif
du

tre

hargé
les

à sous
ancienneté.

